
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-troisième séance – Mercredi 29 octobre 2014, à 20 h 35

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 20 h 35 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Fabienne Aubry Conne, M. Sylvain Clavel, M^{me} Sandra Golay, M. Ahmed Jama, M^{me} Stéphanie Prezioso, M. Vincent Schaller et M^{me} Martine Sumi.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M^{me} Esther Alder, vice-présidente, M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno et M. Guillaume Barazzone, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 16 octobre 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 28 octobre et mercredi 29 octobre 2014, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Sami Kanaan, maire. Avant de donner des réponses à quelques questions, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal... (*Brouhaha.*) Le micro est allumé, je n'y peux rien. Commencez par faire un peu de silence; il est allumé. Je peux hurler si vous voulez... (*Il le dit en criant; des voix crient en réponse.*) Surtout pour l'exercice que je ferai maintenant, passionnant, soit la lecture des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'exercice 2015... La loi veut que je vous les lise.

Locaux de vote 2015**21-01 / Cité-Rive**Président-e
Vice-Président-eRumo Pierre (CM)
Gomez Alfonso (CM)**21-02 / Pâquis**Président-e
Vice-Président-ePecoud Fabrice
Ihne Arnaud**21-03 / Saint-Gervais**Président-e
Vice-Président-eChassot Yves
Lonfat Myriam**21-04 / Prairie-Délices**Président-e
Vice-Président-eRubeli Pascal (CM)
De Chastonay Marjorie**21-05 / Eaux-Vives - Lac**Président-e
Vice-Président-eGenoud Eric
Mounier Jade**21-06 / Eaux-Vives - Frontenex**Président-e
Vice-Président-eRoulet Michèle (CM)
Châtelain Laurène**21-07 / Florissant-Malagnou**Président-e
Vice-Président-eBasque Claudine
Brandt Simon (CM)**21-08 / Cluse-Roseraie**Président-e
Vice-Président-eBurtin Stéphanie
Sormanni Killian

21-09 / Acacias

Président-e
Vice-Président-e

Velasco Alberto (CM)
Rudaz Marc-André (CM)

21-10 / Mail-Jonction

Président-e
Vice-Président-e

Baranova Olga (CM)
Bard Jeremy

21-11 / Servette-Grand Pré

Président-e
Vice-Président-e

Rey William
Sormanni Gaylord

21-12 / Prieuré-Sécheron

Président-e
Vice-Président-e

Solier Pierrick
Balda Pierre

21-13 / Saint-Jean

Président-e
Vice-Président-e

Derobert Thierry
Ducret Ségolène

21-14 / Les Crêts

Président-e
Vice-Président-e

Mansouri Leïla
Sandino Nadia

21-15 / Croupettes-Vidollet

Président-e
Vice-Président-e

Ecuyer Héléne (CM)
Micheli-Jeannet Léonard

21-16 / Vieusseux

Président-e
Vice-Président-e

Gammel Séverine
Pecoud Elena

21-17 / Champel

Président-e
Vice-Président-e

Châtelain Claire
Ricou Lionel (CM)

Suppléant-e-s :

Bard Noémie
Bastin Sabrina
Bovard Jules
Bovard Noémie
Brandt Pauline
Burdet Valentin
Carasso Grégoire (CM)
Conde Yolanda
Crimella Laure
Emery Edera Geneviève
Grognez Olivia
Ihne Héloïse
Lo Bue Jessica
Magnin Danièle (CM)
Medina Vittoria
Sandoz Antoine
Sandoz Michelle
Spuhler Pascal (CM)
Wyss Anouchka

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Ce sera une communication rapide. Hier, nous avons eu un début de discussion à l'Association des communes genevoises (ACG) sur les négociations entre l'ACG et le Conseil d'Etat relatives aux charges et compétences du Canton et des communes. Je vous ai informés, Mesdames et Messieurs, que je viendrai le 26 novembre en commission des finances, notamment pour parler de ce point-là. Je précise que nous avons, hier, une séance de négociations avec le Conseil d'Etat, lequel a distribué des documents, remis à titre confidentiel, s'engageant à n'en faire aucune communication. Je suis déçue, et Monsieur Sormanni vous y aviez fait référence, que le Conseil d'Etat ait fait, aujourd'hui, une communication très exhaustive dans le cadre de son point de presse. Je le regrette car je pense qu'il sera difficile de négocier dans un climat qui n'est pas propice à la confiance que des partenaires devraient avoir. Je viendrai le 26 novembre en commission des finances, où je répondrai à toutes vos questions. Je communique sur ce sujet ce soir pour deux raisons. Premièrement, vous le savez, Mesdames et Messieurs, en première partie de séance, j'étais à l'assemblée générale de l'ACG et nous avons passablement parlé de ce point-là. Deuxièmement, il y en aura vraisemblablement des pleines pages demain dans la *Tribune de Genève* et je trouve plus juste que vous l'appreniez de moi ce soir, plutôt que dans la presse, demain, de manière indelicat.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Questions orales.

M. Sami Kanaan, maire. Je réponds aux questions posées hier. J'irai évidemment voir la Revue, la «R'vue», demain soir. Cela dit, on engage les responsables de la Revue pour nous faire rire, dans la mesure du possible, et rire de nous-mêmes. C'est ce qui risque d'arriver demain soir et je n'ai aucun problème à cet égard. Mais, à la suite de l'émission de Couleur 3, évoquée hier par M. Thévoz et que j'ai réécoutée depuis lors, j'ai un sérieux doute sur la pertinence de notre choix passé, si le critère était la qualité de l'humour. Parenthèse refermée. Concrètement, les conventions de subventionnement sont très claires pour

tout le monde. A la fin d'une période de subventionnement, s'il y a un bénéficiaire pour le subventionné, le bénéficiaire doit être restitué pour moitié au subventionnaire, en l'occurrence la Ville de Genève, sauf accord différent, par exemple s'il y a un projet dans le cadre d'une convention ou s'il y a des soucis particuliers. On peut accorder le maintien du bénéficiaire au subventionné, mais il doit en faire la demande. C'est la règle pour tout le monde, pour tous les subventionnés; c'est l'argent public. Je ne vois aucune raison, vous non plus probablement, pour que la Revue soit traitée différemment.

Je remarque aussi que la Revue, en tant que compagnie et lieu en même temps, dispose de l'une des plus grosses subventions accordées à une compagnie, avec le Teatro Malandro d'Omar Porras. Les montants sont quand même assez conséquents. Par année, elle touche 335 100 francs de subvention monétaire et 125 000 francs de différentes prestations gratuites, notamment la mise à disposition du Casino Théâtre, avec le personnel et les prestations de base – nettoyage de la salle, ateliers de décor du service administratif et technique, salle pour répétitions, local de costumes... C'est une affaire bien subventionnée. On le veut ainsi, c'est un choix politique. Je ne vois pas très bien pourquoi on nous qualifie d'arnaqueurs. Cela devait être de l'humour, mais je n'ai pas compris... Dont acte pour cette question.

M^{me} Wuest évoquait la fermeture de la Bibliothèque de la Cité et la répartition du personnel. Il s'agit de 35 personnes, représentant une bonne vingtaine de postes. Depuis la planification du démontage, du rangement et du emballage de 200 000 documents – puisque vider la Bibliothèque de la Cité revient à déplacer 200 000 documents –, une partie du personnel prépare la réouverture. Celle-ci aura lieu au printemps prochain avec une configuration complètement différente. Une partie du personnel a été redistribuée sur les autres sites, notamment dans les bibliothèques des Eaux-Vives et des Minoteries. L'équipe du Bibliobus a aussi dû être renforcée puisque, malheureusement, elle connaît des absences de longue durée. On en a également profité pour refaire une partie de l'inventaire, qui n'était pas à jour. A titre d'exemple, depuis que la Bibliothèque de la Cité a fermé, le prêt a augmenté de près de 80% aux Eaux-Vives et de 50% aux Minoteries. C'est aussi l'occasion de former le personnel aux nouvelles technologies, en matière numérique, ce qui est très important pour le livre. Une équipe exploite encore le Labo-Cité; je vous recommande d'aller voir cet espace, au rez-de-chaussée de la Bibliothèque de la Cité, ouvert aux nouvelles technologies dans le domaine numérique du livre. D'autres renforts interviennent dans les différentes bibliothèques du réseau. Les heures d'ouverture ont augmenté de neuf heures par semaine à la Bibliothèque de la Servette. Celles de la médiathèque sont passées de dix-huit heures à quarante-cinq heures par semaine. Le Labo-Cité, justement, est aussi ouvert quarante-cinq heures par semaine. J'espère avoir répondu à votre question, Madame.

J'apporte enfin quelques précisions en complément à la réponse donnée à M. Burri concernant les scénographes du Musée d'art et d'histoire. Vous aviez l'air passionné par ce sujet, Monsieur Burri. Je profite, puisque je vois M^{me} Buffet à côté de vous, de lui souhaiter un bon anniversaire. Joyeux anniversaire, Madame Buffet. (*Applaudissements.*) Nous avons trois scénographes au Musée d'art et d'histoire. Une de ces personnes est maintenant rattachée à la Maison Tavel et elle a largement assez de travail là-bas. Les deux autres scénographes du Musée d'art et d'histoire ne pourraient raisonnablement jamais assurer à elles seules la dizaine d'expositions annuelles. Elles sont pleinement occupées, mais il est vrai qu'on ne pourrait pas assurer la dizaine d'expositions avec deux scénographes. Certaines expositions sont parfois faites à l'interne. Parfois, elles sont mixtes, comme pour le Comité international de la Croix-Rouge, où on a combiné des ressources internes et externes. Parfois, on mandate des externes, c'est vrai. Ce sont des choix tout à fait pertinents.

Le président. Merci, Monsieur Kanaan. Le bureau s'associe à vous pour souhaiter un joyeux anniversaire à M^{me} Natacha Buffet. Il ne le savait pas. (*Applaudissements.*) Je passe la parole à M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Il me restait une réponse à apporter à M^{me} Valiquer Grecuccio, qui évoquait le nom d'une entreprise privée – qu'on ne citera pas pour ne pas lui faire de publicité – qui faisait des aménagements en Ville de Genève, en particulier au chemin des Coudriers, jouxtant le territoire de la commune du Grand-Saconnex. Vous me posiez la question de savoir si l'entreprise, d'une part, payait pour cette publicité et si, d'autre part, on pouvait enlever ces panneaux récurrents.

Je me suis renseigné auprès de mes services: les travaux d'aménagement en question seront terminés à la fin de l'année. L'entreprise dont il est question doit encore planter quinze chênes et des haies vives à cet endroit. Dès la fin de ces travaux d'entreprise, comme c'est le cas sur d'autres chantiers, cette entreprise devra enlever ses panneaux. Le délai a été fixé au 20 décembre 2014. Madame Valiquer Grecuccio, si vous voyez ces panneaux après le 20 décembre, je vous remercie de bien vouloir me faire signe. Sachez également qu'il s'agit de panneaux de chantier habituels; les entreprises ne paient pas pour ce faire.

- 4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 juin 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 7 277 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 1-3, rue Lissignol, parcelle N° 5737, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité, et à l'aménagement de la cour, parcelle N° 5741, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité (PR-978 A/B)¹.**

Suite du premier débat

Le président. Nous reprenons nos débats. Je rappelle que la liste des prises de parole avait été close par le bureau. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Pascal Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président. Une question, d'abord: est-ce que la liste avait été close avant ou après le dépôt de l'amendement du Parti démocrate-chrétien? Je suggérerais au bureau de rouvrir la liste aux interventions qui porteraient uniquement sur celui-ci, de telle manière que nous puissions débattre de la proposition d'abord et, ensuite, éventuellement, de l'amendement du Parti démocrate-chrétien uniquement. Est-ce que cela vous paraît souhaitable? Cela me permettrait une intervention extrêmement courte maintenant.

Des voix. Oui! Ça nous tente!

M. Pascal Holenweg. Je sais que cela relève du chantage.

Le président. Monsieur Holenweg, vous êtes en train d'utiliser votre temps de parole, c'est tout ce que je peux vous dire. Je n'ai pas l'intention de répondre à votre question pour l'instant. Je veux bien décompter ce temps de votre temps de parole, mais poursuivez, s'il vous plaît!

M. Pascal Holenweg. Je déposerai donc une motion d'ordre reportant cette suggestion et je serai extrêmement bref à ce stade-là. Les innombrables télé-spectateurs qui ont suivi nos débats en fin après-midi, s'ils n'avaient pas l'ordre

¹ Rapports, 2014.

du jour de ce Conseil municipal sous les yeux, pourraient avoir l'impression que nous étions saisis d'une proposition de modification du règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM) ou d'une proposition portant sur la politique générale du logement de la Ville de Genève, et en particulier sur l'attribution d'un bail associatif, soit l'attitude générale à avoir à l'égard de ce qu'on a appelé les contrats de confiance. Le rappel de l'objet de la discussion me paraît donc s'imposer: il s'agit d'une proposition portant sur la rénovation d'un immeuble, propriété de la Ville. Et rien d'autre. La proposition ne contient aucune disposition concernant le type de locataire ou le type de bail à venir après la rénovation. Les discussions au sein de la commission des travaux et des constructions, telles qu'elles sont relatées par les deux rapports, de majorité et de minorité, y font certes allusion, mais nous n'avons pas à nous prononcer, dans le cadre de la délibération, sur autre chose que la nécessité ou non de rénover cet immeuble, ainsi que sur la légitimité ou non de le rénover au montant qui nous est proposé. Cet après-midi, un certain nombre d'intervenants ont trouvé que 7 millions de francs était un coût très excessif pour rénover un immeuble, propriété de la Ville de Genève, occupé par les personnes qui l'habitent actuellement.

Le président. Merci de regagner vos places et d'écouter l'intervenant. C'est plus agréable pour tout le monde.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Pardon?

Le président. Je ne visais personne en particulier, Madame Figurek, mais si vous insistez... Poursuivez, Monsieur Holenweg!

M. Pascal Holenweg. Je reviens en arrière. On est sur un magnétoscope vieux modèle, je rembobine d'une minute. Cet après-midi, un certain nombre d'intervenants avaient trouvé que 7 millions de francs était un montant trop élevé pour rénover cet immeuble-là. Je rappelle que nous avons accepté, hier, presque 7 millions de francs pour améliorer et rénover le parc informatique de la Ville. Les priorités et les contenus ne sont effectivement pas les mêmes, mais la somme consacrée aujourd'hui à la rénovation de cet immeuble ne me paraît pas plus excessive que celle proposée hier pour rénover le parc informatique à la disposition du Conseil municipal.

Cet après-midi... (*Il s'interrompt.*) C'est un peu haché, comme discussion, veuillez m'en excuser, Monsieur le président; je digère, comme tout le monde. Cet après-midi, le débat avait bien commencé, par une intervention vigoureuse

du Parti démocrate-chrétien qui, par la voix de M. de Kalbermatten, nous disait tout au début: «Le Parti démocrate-chrétien s'insurge.» Cet oxymore est en soi réjouissant: cela faisait bien un millier d'années, depuis la dernière croisade, que le Parti démocrate-chrétien ne s'était plus insurgé... Il aurait pu trouver un meilleur sujet pour le faire, et surtout une meilleure méthode que celle qui consiste à nous proposer, sur une proposition portant sur une rénovation, un amendement concernant tout autre chose, à savoir l'identité des locataires qui habiteront l'immeuble à rénover. Cela avait bien commencé, donc, avec l'insurrection du Parti démocrate-chrétien et de M. de Kalbermatten.

Cela avait aussi bien continué, par l'appel de M. Medeiros à solder le passé. Il aura quand même fallu attendre près de trois ans de législature pour entendre un représentant du Mouvement citoyens genevois chanter *L'Internationale*: «Du passé faisons table rase!» C'est un appel auquel les bancs de gauche ne peuvent qu'être sensibles: nous ferons donc du passé table rase, pour ne parler que de la rénovation de l'immeuble.

Et puis, enfin, il y a eu M. Menoud, qui a rappelé, comme bien d'autres intervenants, que cet immeuble était une ruine. Cela tombe bien! Ce qui est proposé, c'est précisément de rénover cet immeuble, puisque c'est une ruine. Il n'est proposé rien d'autre, ni d'attribuer les logements à qui que ce soit; je vous renvoie au texte de la proposition. Il est proposé une rénovation. On parlera peut-être, tout à l'heure, si on en a la possibilité, de l'amendement du Parti démocrate-chrétien et de la confusion qu'il introduit entre la rénovation d'un immeuble et le choix de ses occupants. Jusqu'à preuve du contraire, le choix des occupants d'un immeuble n'est pas de la responsabilité du Conseil municipal, mais du propriétaire de l'immeuble; en l'occurrence, c'est soit le Conseil administratif, soit, par délégation, la GIM.

Avec ce discours tenu sur le fait que l'immeuble est occupé par d'anciens squatteurs depuis vingt-huit ans, on n'est pas passé loin de la proposition de dresser une liste rouge-rose-verte d'anciens squatteurs à qui la Ville de Genève devrait bien se garder de confier des locaux d'habitation ou de travail. On n'en est pas passé loin. Vingt-huit ans après, le fait que les occupants de Lissignol ont été des anciens squatteurs continue à devoir leur porter préjudice. Je rappelle que les casiers judiciaires sont purgés, sauf pour les crimes de sang, au bout de dix, voire vingt ans.

Une voix. Et alors?

M. Pascal Holenweg. Le fait d'avoir squatté un immeuble n'est pas une tare qu'on doit porter pendant une génération, ni même pendant quarante. Je rappelle également que ce qui légitime ou justifie une action politique, sociale ou cultu-

relle n'est pas son caractère légal ou illégal: il n'y a pas un seul des droits, pas une seule des libertés dont nous disposons ici, aujourd'hui, qui n'ait été conquis par des mouvements illégaux et des actions illégales. Il n'est pas un seul des droits politiques dont nous disposons qui n'ait été conquis dans la rue contre le droit en vigueur à l'époque. En occupant illégalement des immeubles laissés vides ou à l'abandon, les squatteurs ont permis de maintenir en ville de Genève, en particulier, des dizaines d'immeubles qui, sans ce mouvement-là, auraient été démolis il y a vingt, vingt-cinq ou trente ans. Pas plus que les gens qui ont conquis le suffrage universel dans la rue, sur les barricades, avec des armes et en toute illégalité par définition, les squatteurs n'ont commis une action illégitime pour le seul motif qu'elle était illégale, en occupant des immeubles.

Maintenant, il y a un immeuble, propriété de la Ville, qui a un urgent besoin d'être rénové et personne dans cette enceinte n'en a nié le besoin. Personne n'a nié que la Ville avait au moins intérêt à, voire obligation de, rénover son propre parc immobilier. Laisser pourrir des immeubles, simplement parce que les gens qui les occupent ne plaisent pas à un tiers ou à la moitié du Conseil municipal, n'est pas la manifestation de pertinence politique la plus exemplaire qu'on puisse donner. L'immeuble de la rue Lissignol doit être rénové; le Conseil administratif propose de le rénover et cela fait partie des tâches du Conseil municipal.

Le président. Il vous faudrait conclure, Monsieur Holenweg.

M. Pascal Holenweg. Il ne fait pas partie des tâches du Conseil municipal de choisir les locataires de cet immeuble. Je vous remercie, Monsieur le président, et je conclurai d'une phrase: nous sommes saisis d'une proposition de rénovation, nous ne sommes pas saisis d'une proposition d'expulsion des locataires actuels de l'immeuble de la rue Lissignol. (*Applaudissements.*)

M. Guy Dossan (LR). Il y a deux, trois choses avec lesquelles le Parti libéral-radical pourrait être d'accord. Par exemple, avec le Mouvement citoyens genevois qui propose de faire table rase du passé et de ne pas faire payer à l'association la carence de la municipalité pendant vingt-cinq ans. Nous sommes parfaitement d'accord. Le problème est que nous ne faisons pas table rase du passé; nous en remettons une couche! Si nous faisons table rase du passé, nous arrêterions tout cela, l'association cesserait de vivre et les gens qui sont dans l'immeuble auraient le droit de postuler pour un appartement dans cet immeuble, comme n'importe quelle personne qui a fait une demande selon la procédure normale de la GIM. Ce n'est pas ce que nous faisons. Je ne rejoins pas M. Holenweg: oui, nous débat-

tons d'une proposition de travaux, mais celle-ci est assujettie à cette association, Monsieur Holenweg. Vous ne pouvez pas dire le contraire. (*Remarque.*) C'est votre magistrat et ses représentants qui sont venus nous le dire en commission: si nous rénovons de cette façon, c'est parce que l'association restera dans l'immeuble. On nous l'a bien dit. C'est là que le bât blesse! Ce n'est donc pas faire table rase.

(*Il s'interrompt.*) Je cherche ma phrase, pardon. On fait définitivement de cette association un locataire. Or, ce n'est pas une coopérative. En général, on donne le droit de superficie aux coopératives; elles construisent l'immeuble et se débrouillent avec lui. Ce n'est pas ce que nous faisons: nous payons la rénovation de l'immeuble et nous confions très gentiment la gestion des locataires à cette association. C'est écrit dans le rapport. Regardez! Lorsqu'un appartement se libérera, l'association présentera quatre candidats qui devront nous plaire; et la GIM dira oui, si ces messieurs-dames correspondent au règlement de la GIM. Ce qui veut dire que c'est de la cooptation! Les gens qui seront en bons termes avec les membres de cette association seront cooptés, sans avoir besoin de faire la queue à la GIM pour un appartement. C'est cela que nous dénonçons. Ce n'est pas une *tabula rasa*.

On permet à une association et à ses membres de devenir des privilégiés. On nous disait tout à l'heure que ce n'étaient pas des privilégiés. Eh bien, oui, ce sont des privilégiés! Et nous créerons même de nouveaux privilégiés, puisque l'association pourra coopter les gens qui lui plaisent, ceci même s'il est vrai que les conditions de la GIM devront être respectées. Nous ne l'avons pas remis en doute. Nous disons simplement qu'il n'est pas normal de confier la gérance d'un immeuble à une association, comme ça, qui y vit depuis vingt-cinq ans. Grand bien lui fasse! Cela fait vingt-cinq ans que le Conseil administratif et ce Conseil municipal n'ont rien fait pour cet immeuble et les gens en ont profité. Maintenant, *tabula rasa* et on repart de zéro? Eh bien, non! Nous effectuons des modifications parce que cette association les a demandées ou qu'elle a créé des locaux associatifs dans cet immeuble. Nous sommes des conseillers municipaux qui doivent aussi construire pour le futur. Grand bien fasse à ces gens, s'ils veulent vivre en communauté, mais qu'ils assument de vivre en communauté, et pas aux frais de la république, de la princesse et des autres contribuables qui, eux, doivent se contenter d'un appartement! On a déjà de la chance: on a connu des projets où on nous demandait de laisser les toilettes sur le palier parce que cela augmentait la convivialité... (*Rires.*) On a de la chance, on mettra des cabinets de toilettes dans chaque appartement. On échappe au pire.

Je l'ai dit tout à l'heure, tous les partis expriment une volonté de construire à Genève dans leur programme électoral. Je prendrai la frange de gauche uniquement, qui m'intéresse bien: quand on veut construire aux Délices, elle nous

dit que c'est impossible parce que la densité sera trop importante. Même chose quand on veut surélever: surtout pas, la densité serait écrasante! On a ici la possibilité de créer un étage de logements; elle préfère ne pas le faire pour installer l'aération d'une salle et d'un bar voulus par une association à qui on confie la gestion de l'immeuble. Mesdames et Messieurs de la gauche, il vous faut retirer l'augmentation des logements en Ville de Genève de vos programmes électoraux. A chaque fois qu'on en a la possibilité, vous trouvez une idée fantastique pour l'éviter. C'est mentir à la population. Vos programmes électoraux sont complètement mensongers.

Nous continuerons à voter contre cette proposition, non contre les travaux, parce que nous sommes parfaitement d'accord que l'immeuble a besoin d'une rénovation; mais celle-ci n'est pas indépendante des gens que nous mettrons à l'intérieur. Venez avec un projet de rénovation à tant d'appartements, un étage en plus et un nouveau départ pour les locataires – même ceux qui sont déjà là, s'ils ont droit à une place – et nous serons tout à fait d'accord. En l'occurrence, nous nous élevons contre votre vision des choses et nous soutiendrons d'ailleurs l'amendement du Parti démocrate-chrétien qui vise à supprimer le bail associatif pour faire de l'immeuble un bâtiment normal, comme tous les autres bâtiments de la municipalité. (*Applaudissements.*)

Le président. Je salue à la tribune du public la présence de M^{me} Véronique Latella, ancienne conseillère municipale. (*Applaudissements.*) Je passe la parole à M. le conseiller municipal Rémy Burri.

M. Rémy Burri (LR). Merci, Monsieur le président. J'aimerais commencer par répondre à au moins une des nombreuses attaques saugrenues d'une préopinante Verte, qui accusait la droite en général, tout à l'heure, de manquer de cœur à l'égard de gens dans le besoin et demandait au Parti libéral-radical s'il savait ce qui se passait là-bas et qui y habitait. Vous pouvez rassurer le groupe des Verts, Monsieur le président, on sait qui habite là-bas et, dans la foulée, lui dire que ce ne sont pas des gens dans le besoin. Les gens dans le besoin sont ceux inscrits sur les listes d'attente de logement de la GIM et qui attendent désespérément des appartements depuis des mois, pour ne pas dire des années, au contraire des gens que j'ai pu rencontrer là-bas. Effectivement, ils ont choisi un train de vie modeste, contre lequel je n'ai rien, auquel on ne peut rien reprocher. Ils ont choisi de vivre avec des revenus légers, mais ils ont souvent une formation postobligatoire, universitaire et n'ont certainement pas de souci pour améliorer leur revenu.

Ce que veut le Parti libéral-radical, à défaut de parler de la droite en général, puisqu'il semble qu'on peut généraliser, c'est que les logements de Lissignol

rentrent dans les logements mis à disposition par la GIM et qu'il y ait une équité de traitement pour tous les citoyens de cette ville. Chacun devrait pouvoir avoir droit à ces logements, s'il s'est inscrit pour profiter des logements payés par les concitoyens et les contribuables, même si le souci de relocation est un devoir de propriétaire. D'autant plus si ce propriétaire est la Ville de Genève: il faut reloger les gens en place, sur place même, ou ailleurs de façon intermédiaire. Les nouveaux venus devraient au moins pouvoir entrer dans cet immeuble, afin qu'on puisse en faire profiter les gens qui attendent un logement depuis de nombreuses années, plutôt que ceux qui ont bénéficié de leur situation de privilégiés. Même les intéressés n'auront rien à redire à ce mot; ils l'assument même, étant donné leur contribution annuelle de 50 à 100 francs, qu'ils ont d'ailleurs renoncé à payer. C'est assez cocasse qu'ils renoncent à payer cette somme à l'association Carrefour-Rue, qui a toujours été largement soutenue dans cette enceinte et dont on a régulièrement augmenté les moyens. M^{me} Alder nous dira peut-être qu'ils ne sont pas encore suffisants. Quoi qu'il en soit, cette magnifique association d'habitants a puni Carrefour-Rue; elle l'a privée de la modeste obole qu'elle aurait pu toucher.

Ce qui nous gêne aussi, outre cette iniquité envers des citoyens qui attendent un logement depuis longtemps, c'est qu'on renonce à trois, quatre appartements, pour répondre à leur projet de mode de vie. Potentiellement, un étage entier est sacrifié pour cela. Tout le monde ici vante la création d'appartements comme une priorité dans ses programmes. Là, pour répondre à une association, on renonce à au moins quatre appartements.

On a encensé cette magnifique association qu'est Action civique intempestive – mais j'ai presque envie de dire Action civique subversive – pour des animations qu'elle fait dans ce quartier. Mais quelle générosité! Bravo, merci! Vous organisez des festivals, des fêtes, des rencontres, des pique-niques... C'est magnifique, mais avec quel argent? Avec le nôtre! Ils reçoivent à peu près 90 000 francs par année pour cette générosité, en plus de ne pas payer, depuis très longtemps, la modeste obole qu'ils devaient contractuellement à Carrefour-Rue. A la limite, la Ville de Genève n'a peut-être pas respecté son contrat, présenté ici en 1981, parce qu'elle n'a pas rénové l'immeuble dans les temps voulus, mais où est le contrat moral de ces gens-là? Que représentait le versement de 50 ou 100 francs à Carrefour-Rue? Ils auraient au moins pu les mettre quelque part, dans une croustille, pour pouvoir nous l'apporter ce soir, afin de nous montrer qu'ils ont cotisé pour financer une partie de tout ce qu'ils demandent. Mais non, rien du tout.

Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical refusera malheureusement ce beau projet. On a vu en commission que cette rénovation était indispensable. Nous voulons terminer la rénovation de ce quartier, qu'il soit beau jusqu'au bout, mais pas à ces conditions. Notre groupe vous recommande donc de refuser cette proposition. (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie Barbey (DC). Avant la pause, j'ai écouté avec la plus grande attention les propos tout à fait charmants de la représentante des Verts et je tenais à lui apporter quelques précisions.

D'abord, qu'est-ce que l'égalité? Est-ce être mis devant le fait accompli, court-circuiter la liste des demandeurs de logement de la GIM et, en bref, légitimer les passe-droits? Ou est-ce attribuer des logements sociaux aux personnes fragiles, considérées comme prioritaires par la Ville de Genève, de la façon la plus claire et transparente possible? Pour le Parti démocrate-chrétien, poser la question, c'est y répondre. Nous estimons que, si les habitants actuels répondent aux critères de la GIM, ils pourront rester dans cet immeuble. Si ce n'est pas le cas, ils devront trouver d'autres solutions.

En tant qu'élus, notre responsabilité est de prendre des décisions pour le bien commun. Il ne s'agit pas de sanctionner, ni de plébisciter un style de vie plutôt qu'un autre. Mais, en l'occurrence, il s'avère, comme l'a dit M. Burri, que des familles, notamment des familles monoparentales, attendent des logements sociaux depuis de très nombreuses années. Le Parti démocrate-chrétien souhaite ce soir que ces logements de la rue Lissignol puissent aussi être attribués à ces familles et qu'ils soient attribués de la façon la plus claire possible. Nous avons de la peine à comprendre pourquoi cette position, qui n'a franchement rien de révolutionnaire ni d'innovant, suscite tant de hargne dans les bancs de la gauche. Peut-être est-ce, je m'interroge, parce que la gauche estime que certains ont plus de droits que d'autres. Au Parti démocrate-chrétien, nous n'avons pas cette conception de la société et c'est la raison pour laquelle nous vous invitons, chers collègues, à refuser cette proposition, ce soir, si notre amendement, qui demande simplement que les critères de la GIM s'appliquent, était rejeté.

Le président. Je salue à la tribune du public la présence d'une forte délégation du Parti démocrate-chrétien, et en particulier de notre ancien collègue M. Vincent Maitre, actuel député au Grand Conseil. (*Applaudissements.*) Je donne la parole à M. le conseiller municipal Laurent Leisi.

M. Laurent Leisi (MCG). Merci, Monsieur le président. Dans le fond, tout le monde est d'accord sur la nécessité de rénover cet immeuble, d'une manière ou d'une autre. Cela fait l'unanimité. Le débat est visiblement sociétal, quand on écoute les uns et les autres: comment vivre dans cette société?

Quand j'entends certains parler de squatteurs, de personnes dans l'illégitimité, je ne suis pas tout à fait d'accord, dans le sens où un contrat a été passé et qu'il a été respecté, dans les grandes lignes en tout cas. (*Rires.*) Il s'agit de citoyens comme tout le monde; ce sont des artisans, des artistes, des étudiants,

des citoyens genevois. Ils seront soumis aux mêmes règles que n'importe quel locataire de la GIM. Que fera-t-on? Enlever des locataires qui, pour certains, sont là depuis vingt-cinq ans, pour en mettre d'autres, passés par le filtre de la GIM, alors que les locataires actuels seront de toute façon soumis aux critères de la GIM? L'esprit associatif ne me dérange pas. On retrouve un peu, dans cet esprit collectif, celui des villages suisses. Là-derrrière, il y a un petit côté patriotique, dans l'esprit de l'entraide générale. Personnellement, cela ne me dérange pas, c'est peut-être même une bonne chose que chacun puisse s'entraider et animer le quartier ou l'immeuble. Merci, Madame Luiset, vous êtes priée de vous taire pendant que je parle. (*Il s'interrompt.*) Je suis désolé, j'ai perdu le fil...

Oui. Dans ce dossier, on peut regretter de ne pas avoir disposé de la convention passée avec l'association, qui nous aurait fait gagner en temps et en clarté. Le dossier n'a pas été finalisé et, pour ce qui est du Mouvement citoyens genevois, nous sommes dans l'expectative quant à savoir quoi voter. L'affaire est mal ficelée, dans ce débat idéologique entre gauche et droite, fondamentalement un peu malsain. Notre groupe a raison de garder une certaine neutralité et de rendre les choses plus pragmatiques. J'en ai fini.

M. Alfonso Gomez (Ve). Je me réjouis de cette forte présence démocrate-chrétienne, que je salue, car c'est en partie à elle que je m'adresse, du moins au Parti démocrate-chrétien. Je ne comprends pas sa volonté de vouloir diviser une partie de la population, comme mon préopinant l'a très bien dit tout à l'heure. Encore une fois, si cette proposition traite de la rénovation d'un bien de la Ville, dont tout le monde reconnaît l'utilité, certains se sont acharnés – le mot ne me paraît pas trop faible – à contester la qualité de l'occupant de cette propriété de la Ville de Genève. Ils la contestent pour dire que ceux qui sont là doivent s'en aller pour qu'on y installe d'autres personnes.

Je ne vois pas au nom de quoi, ni comment, on devrait mettre des gens à la rue. On nous dit que ces gens sont des profiteurs! Ce ne sont pas des profiteurs: ils ont bénéficié d'un certain statut et se retrouveront sous un nouveau statut, comparable à celui de la GIM. La preuve en est – je le dis pour les gens qui nous regardent et qui n'ont pas eu accès à cet excellent rapport – que le rapport dit, en page 3: «Les membres de l'association doivent remplir, quant à eux, les critères d'admission du règlement de la GIM, avoir l'appui de l'association et l'aval de la commission d'attribution de la GIM.» (*Remarques.*) Trois conditions! C'est-à-dire des conditions additionnelles, encore plus importantes que n'importe quel locataire de la GIM! Mais il semble que ce ne soit pas suffisant car, en fait, vous voulez régler un compte – vous l'avez indiqué à plusieurs reprises, Messieurs et Mesdames. On se demande s'il est vraiment utile de ressusciter un vieux débat sur les gens qui ont occupé cet appartement. On ne comprend pas autrement cet

acharnement à vouloir déloger des gens, si ce n'est par volonté de régler un vieux contentieux avec des personnes qu'on n'a pas voulu soutenir à un moment donné ou dont on n'a pas senti qu'il était nécessaire de les soutenir. C'est évidemment fort dommage; cela ne fait que maintenir un climat de tension parmi notre communauté.

Quant à vos effets de manche, quand vous nous parlez d'éthique, d'égalité, des droits des uns et des autres, je note que vous souhaitez que tout le monde ait les mêmes droits et que l'éthique est de ne pas avoir des attitudes immorales. Je conçois donc que, dans un autre domaine, vous soutiendrez l'abolition des forfaits fiscaux, un impôt tout à fait immoral, n'est-ce pas?

Je crois, Monsieur le président, que le groupe des Verts a mis le doigt sur ce qui fait mal à une partie des opposants à cette proposition: ce n'est pas le fond de la question, à savoir la rénovation du bien, mais un vieux contentieux. Ils refusent qu'une autre forme de cohabitation, une autre forme de vie, puisse s'implanter dans notre ville. Le Parti démocrate-chrétien et, surtout, le Parti libéral-radical souhaitent que tout le monde ait les mêmes façons de vivre, de partager sa vie en communauté. C'est fort regrettable. Nous, les Verts, nous le regrettons, en tout cas. Nous continuerons à soutenir les modes d'expression et de vie un peu différents selon les quartiers, en fonction des besoins. Comme c'est l'objectif de cette proposition, nous la soutiendrons. Comme l'a dit le magistrat tout à l'heure, la rénovation de ce bien est importante. Il vaut beaucoup d'argent, il a une grande valeur patrimoniale, mais aussi financière. La Ville doit donc non seulement en rester propriétaire, mais le rénover pour ses habitants.

M^{me} Virginie Studemann (S). Beaucoup de discussions... En résumé de ce long débat, j'aimerais synthétiser ce projet: un immeuble insalubre, qui met en danger ses habitants, une proposition de rénovation, un projet de réhabilitation, construit et pensé avec les services de la Ville, la GIM et les habitants. Que demander de plus? Le groupe socialiste répond qu'il n'y a évidemment rien de plus à demander. Il se réjouit d'un tel projet, du processus participatif et, surtout, de l'existence du bail associatif. Je crois qu'on a bien compris que celles et ceux qui ne voteront pas cette proposition s'opposent au bail associatif sur le fond. On sait pourquoi, même si ce n'est pas dit franchement. (*Remarque.*) Pas franchement car, sur le fond, vous invoquez... – excusez-moi, je ne devrais pas répondre – car ont été invoquées des mauvaises raisons ou des caricatures. Je voulais souligner deux points à ce sujet.

D'une part, des propos ont montré une méconnaissance du bail associatif. M. Gomez a souligné que certains éléments étaient donnés en page 3 du rapport. M^{me} Valiquer Grecuccio a aussi rappelé les articles qui font que le règlement de la GIM s'applique à l'attribution des logements. En ce sens, on notera donc

que l'amendement du Parti démocrate-chrétien est absolument inutile, puisqu'il demande ce qui existe déjà.

D'autre part, sur la question du logement subventionné, on a entendu à plusieurs reprises quelque chose d'assez fascinant, à savoir que le projet fonctionnait avec de l'argent public et que, par conséquent, la collectivité publique devait s'occuper de l'attribution des logements. Là, je me pose pas mal de questions; il me semble que, sur l'ensemble du canton de Genève, il y a beaucoup de logements sociaux pour lesquels, lorsque vous postulez pour un appartement, vous vous adressez à une régie privée. Eh oui, ce sont des régies privées qui, en grande partie, sélectionnent les candidats pour des logements sociaux.

Et je souligne une dernière chose: il y a un problème de vocabulaire. Quand une association sélectionne un certain nombre de dossiers, qui sont *in fine* présentés à la GIM, je le rappelle, on parle de «cooptation» – j'ai entendu le mot dans la bouche d'un préopinant démocrate-chrétien. On sait tout le négativisme qu'il y a autour de ce mot-là. Alors que, lorsqu'on s'adresse à une régie privée pour déposer un dossier, on parle de «sélection rationnelle». Je suppose que nous sommes nombreux à avoir déjà demandé un logement à une régie privée: vous remplissez des fiches, vous donnez des feuilles de paie et, quand on vous refuse le logement et que vous téléphonez en demandant si vous ne respectez pas un critère, on vous explique que vous avez un revenu adéquat, que vous respectez le fameux coefficient de multiplication du revenu et que votre dossier est donc rationnellement aussi bon qu'un autre. Seulement, vous n'êtes pas pris... Alors faire croire, aujourd'hui, que le secteur privé attribue des logements, par des régies privées, sur des critères rationnels, et y opposer une attribution par cooptation, sous prétexte que c'est une association, cela s'appelle de la mauvaise foi. (*Remarques.*)

Je ne continuerai pas davantage. Pour conclure, en tant qu'élue socialiste du Conseil municipal, je voulais remercier les habitants du 1-3, rue Lissignol de leur engagement citoyen. (*Exclamations.*)

Une voix. C'est une honte! C'est scandaleux.

Le président. S'il vous plaît, Mesdames, Messieurs. Poursuivez, Madame Studemann.

M^{me} Virginie Studemann. Je voulais remercier ces habitants pour leur engagement, certes ancien, certains l'ont souligné, mais qui perdure, comme d'autres l'ont souligné aussi. (*Brouhaha.*) Je suis désolée, Monsieur le président, mais...

Le président. Chut!

M^{me} Virginie Studemann. Je voulais aussi présenter mes excuses, en tant qu'élue du Conseil municipal, pour les insultes qu'on a entendues: «parasites», «sangsues»... On a aussi entendu du mépris pour «ces gens-là». Alors j'exprime mes excuses et un grand remerciement. Je remercie ces habitants pour leur engagement pour inventer d'autres formes de vie, de vivre ensemble, d'exister ensemble, et pour animer nos quartiers. Somme toute, au nom du groupe socialiste, je remercie ces habitants et, du coup, tous les autres, de ce que notre ville nourrisse des alternatives. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. J'interviendrai uniquement sur la qualité du bail ainsi que sur la question du bail associatif et du logement collectif. Au-delà de cette proposition de rénovation de cet immeuble, il est intéressant d'avoir un débat politique sur la qualité de l'habitat et des modes différents d'habiter, de vivre son logement. A-t-on intérêt, comme certains l'avancent dans ce débat, à avoir une uniformisation des modes d'habiter? Doit-on, dans le patrimoine du logement social de la Ville de Genève, avoir 5000 baux qui respectent tous les mêmes conditions?

Des voix. Oui! (*Exclamations.*)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Peut-on imaginer que, sur quelques immeubles, on ait des expériences de vie différentes? Peut-on même imaginer, en Ville de Genève, que des Genevoises et des Genevois aient envie, pendant une période de leur vie, ou peut-être toute leur vie, même si ce n'est pas souvent le cas, d'habiter de manière différente? Je pense que la réponse est oui. Elle nous plaît ou elle ne nous plaît pas, mais la réalité est celle-ci: le logement pour jeunes en formation et pour étudiants est très souvent du logement de type collectif. Les coopératives, si l'on regarde leur fonctionnement, ont un mode de gestion différent non pas seulement du logement, mais aussi du rapport au logement. Peut-on imaginer, sur le parc de la GIM, sur le logement social et en respectant le règlement de la GIM et le principe de l'égalité de traitement – il est essentiel et d'ailleurs cardinal dans l'articulation du règlement –, imaginer des modes d'habiter différents? Oui, on a la possibilité de le faire. (*M^{me} Salerno tousse.*) Depuis 2004, le Conseil d'Etat a validé la législation du bail associatif au sein de la loi générale sur le logement.

N'en déplaise à certains, mais c'est la réalité, sur les 3600 demandeurs de logement inscrits depuis quelques mois – depuis quelques années, pour cer-

tains d'entre eux... Je ne vais pas y arriver. (*M^{me} Salerno tousse.*) Des personnes demandent à partager leur logement. (*Elle tousse. Commentaires.*) Je vous disais que, sur la liste des personnes en attente de logement, un certain nombre de personnes – relativement faible, je vous rassure – demandent du logement de type collectif, et pas seulement des jeunes. (*M. Ricou et M^{me} Studemann lui apportent un verre d'eau.*) Merci, Virginie. C'est le dernier acte de *La Dame aux camélias*; après, elle meurt. On a aussi des personnes âgées, des seniors. Vous êtes souvent intéressés par cette question. Le Parti démocrate-chrétien avait notamment déposé une motion demandant qu'on s'inspire de ce qui se fait dans le canton du Valais et, un peu, aussi, à Meinier, en matière de logement collectif pour les seniors. Pourquoi? Parce que, lorsqu'on est au début de son indépendance, lors de la prise de son premier appartement, la question des ressources financières se pose pour les jeunes. Comment vivra-t-on dans ce nouvel espace? La même question se pose pour les seniors, de façon assez forte même, et notamment pour les femmes. On peut se retrouver célibataire au troisième âge en raison de son parcours de vie et ne plus avoir forcément envie de s'envisager dans son logement traditionnel, ordinaire, pour les dix, quinze, vingt prochaines années, avec le mode de vie qu'on a connu les années précédentes.

Monsieur Dossan, puisque je sais que vous êtes sensible à la question des seniors (*rires*), parce que vous êtes souvent intervenu sur cette problématique, pas parce que vous êtes personnellement concerné... Non!

Une voix. Mais de plus en plus, quand même...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Les uns et les autres doivent entendre que le débat n'est pas caricatural et ne porte pas uniquement sur une catégorie de la population: les jeunes, des ex-squatteurs, des artistes... Il concerne aussi des personnes de toute catégorie sociale et de toute tranche d'âge sur un type d'habitat collectif.

En Ville de Genève, un tissu et un espace urbains, on doit être ouverts. Cela ne veut pas dire de modifier totalement le parc locatif qui est le nôtre. Aujourd'hui, deux espaces connaissent l'expérience du bail associatif; on en fera un bilan. Le bail associatif n'est pas non plus forcément la panacée. Certains d'entre vous ont raison de dire que cela peut être difficile à gérer, ça peut l'être, oui, mais le bail ordinaire l'est aussi. Imaginer que, dans notre patrimoine, on a quelques objets qui sont différents, qui proposent un autre type d'habiter, un autre rapport au logement, un autre investissement des locataires, la plupart du temps – il faut le dire –, je trouve que c'est une belle et intéressante expérience pour une collectivité publique.

Cette expérience doit toutefois souscrire à quelques impératifs; je rejoins le groupe démocrate-chrétien. A savoir, pour les deux expériences qu'on connaît, à savoir le 8, rue Lissignol et les 11-12, rue de l'Industrie, que les revenus doivent être obligatoirement conformes au règlement de la GIM. Il n'est pas question de loger dans du logement de type social des personnes qui ont des ressources financières qui leur permettraient d'accéder à un autre type de logement. Deuxièmement, il n'est pas question non plus de ne pas respecter les taux d'occupation, mais, très souvent, dans l'habitat de type collectif, ceux-ci sont beaucoup mieux remplis, beaucoup plus facilement, que dans l'habitat de type ordinaire. Troisièmement, chaque proposition de demandeur de logement pour ce type d'habitat fait l'objet d'une validation par la GIM. Le respect du règlement est donc assuré. Le respect du contrôle, aussi.

En conclusion, à celles et ceux qui s'étonnaient de ne pas avoir le bail, eh bien non... J'aurais pu le signer. Cela fait huit ans que j'aurais pu aller voir l'Association civique intempestive et la prier de venir signer le bail dans mon bureau. Si je ne l'ai pas fait, c'est parce que j'ai respecté le temps de décision politique du Conseil municipal. Potentiellement, la qualité pour signer et résilier des baux, comme on en avait discuté pour la maison à la route de Frontenex...

Le président. Merci de bien vouloir conclure, Madame Salerno.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Accordez-moi deux minutes, puisque j'ai un peu toussé...

Le président. On a déjà accordé du temps supplémentaire.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. D'accord. Le Conseil administratif détient cette capacité à traiter les baux. Il y a donc belle lurette que j'aurais pu signer ce bail. Je ne l'ai pas signé, sans quoi je n'aurais pas entendu ni respecté le pouvoir du Conseil municipal de décider ce qu'il souhaite faire sur cet objet. Mais je vous assure que les règles de la GIM s'agissant du logement social seront respectées dans tous les cas. Et si elles ne l'étaient pas, une clause a été introduite pour résilier l'ensemble du contrat qui lie l'association. Ce sont donc toutes les personnes qui se retrouveraient potentiellement sans aucun bail valide. Voilà l'engagement de la Ville de Genève. Je vous remercie de votre attention, ainsi que, Monsieur Ricou, Madame Studemann, pour le verre d'eau.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ce dont il est question, ce soir, mis à part les problèmes de statut des habitants actuels, c'est le crédit de rénovation de cet immeuble, que vous devrez voter. Nous avons quasiment reçu celui-ci en dotation, il y a vingt-cinq ans, parce qu'il était alors dans un tel état que l'eau traversait l'immeuble de part en part. On avait dû remettre un toit sur ce bâtiment parce qu'il avait fait l'objet – cela a été dit – de spéculations assez dramatiques à cette époque-là.

Il s'agit maintenant de tirer un trait, d'inscrire le passé aux profits et pertes, de faire en sorte que les générations qui nous suivront – l'immeuble a été construit en 1899 – puissent disposer d'un bien qui garantisse le droit au logement aux habitantes et habitants qui en profiteront, et dans de bonnes conditions. Je relève que tous les bancs, y compris le Parti libéral-radical, ont reconnu que la rénovation qui vous est proposée est de bonne qualité et d'un coût acceptable pour remettre l'immeuble à niveau et installer le confort nécessaire. Je ne parle pas simplement du chauffage et du gaz à tous les étages, mais aussi du double flux, des conditions de sécurité et des conditions écologiques; ce bâtiment atteindra les performances énergétiques utiles et nécessaires dans tous les bâtiments administrés par la Ville de Genève. Voilà ce que j'avais envie de vous dire à ce stade, Mesdames et Messieurs.

J'ai bien compris qu'une majorité se dégagerait pour accepter cette rénovation et, comme j'en ai pris l'engagement, les travaux débuteront dans trois mois, puisque nous avons l'autorisation de construire. Je vous remercie d'avoir fait droit, ou de faire droit, à cette demande de rénovation, qui constituera la cerise sur le gâteau – j'ose le dire – de la rénovation générale des immeubles de Saint-Gervais, qui a été une longue procédure engagée par des magistrats précédents, auxquels je tiens à rendre honneur: M^{me} Burnand et M. Ferrazino.

Deuxième débat

Le président. Nous votons maintenant l'amendement déposé par M. Alain de Kalbermatten, que je vous relis.

Projet d'amendement

«Art. 5 (nouveau) – L'immeuble sera géré par le règlement général de la Gérance immobilière municipale (pas de contrat de bail associatif).»

2478

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2014 (soir)

Proposition: rénovation de l'immeuble 1-3, rue Lissignol

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 39 non contre 29 oui.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 40 oui contre 28 non.

(Applaudissements.)

Le président. Un troisième débat est demandé. Etes-vous suivi? Nous allons le voir tout de suite.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par 28 oui contre 40 non.

Le président. Un tiers des votes étant acquis, le troisième débat aura lieu lors d'une prochaine séance.

J'ai deux demandes de parole de la part de M. Grégoire Carasso et de M^{me} Marie Barbey, mais je ne sais pas très bien pourquoi. C'est sur l'objet suivant? Monsieur Carasso, aussi? Bien.

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

- 5. Rapport la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 18 avril 2012 de M^{mes} Anne Moratti, Julide Turgut Bandelier, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Marie Chappuis, Fabienne Aubry Conne, Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Vittoria Romano, Martine Sumi, Silvia Machado, Annina Pfund, Laurence Fehlmann Rielle, Maria Pérez, Maria Casares, Brigitte Studer, MM. Yves de Matteis, Alain de Kalbermatten, Alexis Barbey, Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel, Eric Bertinat, Carlos Medeiros, Pascal Spuhler et Luc Broch: «Structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance» (M-1018 A)¹.**

Rapport de M^{me} Michèle Roulet.

La motion M-1018 a été renvoyée en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le 9 octobre 2012. La commission s'est réunie lors des séances des 8, 22 novembre 2012, 21 février et 14 mars 2013, sous la présidence de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. Les notes de séances ont été prises par M. Arnaud van Schilt que la commission remercie vivement.

Rappel de la motion

Considérant:

- que les familles d'accueil à la journée sont, depuis le 1^{er} janvier 2011, impossibles sur les revenus qu'elles tirent de leur activité;
- le vote du 5 juin 2007 par le Conseil municipal de la motion M-604 intitulée «Pour une pluralité des modes de garde des enfants en bas âge: développons l'accueil familial à la journée» et demandant:
- de présenter au Conseil municipal, dans l'année qui suit le vote de la présente motion, un projet de développement de l'accueil familial à la journée sur le territoire de la Ville de Genève;
- de prendre langue avec le Conseil d'Etat afin que la formation obligatoire soit supérieure à vingt heures;
- la diminution inquiétante de l'offre de familles d'accueil de jour (FAJ) agréées passant d'environ 160 en 2007 à moins de 60 actuellement;
- le nombre d'enfants inscrits sur la liste en attente d'une solution de garde;

¹ «Mémorial 170^e année»: Développée, 1785.

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

- la réponse du Conseil administratif du 27 février 2008 à la motion M-604 du Parti démocrate-chrétien;
 - l'entrée en vigueur de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée (J 6 29);
 - que le mandat très limite donné à l'association Pro Juventute se borne à mettre en contact les personnes intéressées;
 - le succès des dispositifs de coordination et de gestion mis sur pied par 34 communes genevoises dont Vernier, Carouge, Meyrin et Bernex, grandes communes également actives dans la promotion d'autres modes de garde,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de mettre en place une structure de coordination/employeur ou d'utiliser les structures déjà existantes des secteurs de la petite enfance comme structures de coordination;
 - de centraliser les demandes des parents et des familles d'accueil agréées auprès du Bureau d'information de la petite enfance (BIPE);
 - de proposer une formation continue et des lieux d'échange et de soutien aux futures familles d'accueil de la Ville de Genève par des professionnel-le-s de la petite enfance.

Préambule

Depuis l'entrée en 2004 de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (J 6 29) qui précise que le choix du mode de garde est libre dans la mesure des places disponibles; de la motion M-604 (2007) intitulée: «Pour une pluralité des modes de garde des enfants en bas âge: développons l'accueil familiale à la journée» et du contre-projet (PL 10895) accepté lors du vote du 17 juin 2012 de l'initiative populaire IN-143: «Pour une véritable politique d'accueil de la petite enfance», le Canton de Genève et ses communes tentent de résoudre la problématique endémique du manque de places d'accueil pour la petite enfance en diversifiant les offres. C'est dans ce contexte que s'inscrit la motion M-1018, signée par tous les partis.

Séance du 8 novembre 2012

Discussion

Parmi les arguments débattus lors de cette séance, et qui plaident en faveur de cette motion, relevons que l'accueil de la petite enfance est une question brûlante, débattue dans la presse, et qui a donné plusieurs motions, pétitions et projets de lois.

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

Relevons aussi que, si la Ville de Genève n'a pas encore créé de structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance, des communes genevoises (plus précisément 34) se sont groupées et l'ont déjà mise en place. Ce manque de structure en ville de Genève serait, d'ailleurs, peut-être, l'explication de la diminution du nombre de familles d'accueil, certaines familles étant passées dans la clandestinité.

Cette motion paraît pertinente, car, avec de jeunes enfants, l'encadrement, la formation des familles d'accueil, ainsi qu'une structure de coordination entre parents et familles d'accueil deviennent nécessaires. Une commissaire émet l'idée que cette structure pourrait être confiée au Bureau d'information de la petite enfance (BIPE).

Une commissaire ajoute que cette motion est une solution pragmatique. Son application donnerait un vrai statut professionnel aux familles d'accueil, permettrait de lutter contre le travail précaire ou au noir, et d'augmenter l'offre d'accueil pour la petite enfance.

Toutefois, pour une commissaire, mettre sur pied une telle structure ne doit pas faire oublier qu'à Genève la pénurie de places en crèche est une question majeure. Cette structure ne doit pas se développer au détriment des places en crèche. Les crèches sont plus adaptées pour la petite enfance, meilleures, souvent privilégiées par les parents, et restent un choix politique prioritaire.

Tout en approuvant le propos, une commissaire ajoute que, faute de places en crèche, il est important que des solutions de gardes alternatives existent avec un maximum de garantie de qualité dans l'encadrement et la formation de ces familles d'accueil.

Si, pour une commissaire, cette motion s'inscrit dans l'évidence et devrait être le plus rapidement votée, une autre commissaire, quant à elle, déclare que cette motion (qu'elle n'a pas signée) lui paraît discutable. La 3^e invite (formation continue) reprend notamment une obligation déjà formulée dans la motion M-604 (cf. Préambule), et devrait donc être supprimée. Par ailleurs, pour son groupe Ensemble à gauche, les mamans de jour (officiellement «familles d'accueil», puisque des hommes peuvent occuper cette fonction) ne sont pas le mode de garde qu'il veut promouvoir. Comme politique de la petite enfance, il préfère défendre l'accueil des enfants dans les crèches et accélérer la municipalisation des crèches. Pour son groupe, la famille d'accueil est un pis-aller pour les familles qui ne trouvent pas de places en crèche. En revanche, si c'est le choix de parents, ceux-ci devraient en assumer les coûts afin de ne pas favoriser ce mode de garde et, encore moins, de l'institutionnaliser. C'est pourquoi, elle suggère de retirer également la première invite.

Pour une autre commissaire, ne pas mettre sur pied cette structure de coordination, c'est laisser les familles et les femmes, qui n'ont pas trouvé de places en

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

crèche, dans des situations précaires. Elle suggère de se montrer pragmatique, de ne pas opposer les besoins, et de réglementer le statut de familles d'accueil tant pour protéger et donner un cadre aux salariés que pour améliorer la sécurité des enfants.

Séance du 22 novembre 2012

Audition du département de M^{me} Alder, représenté par M^{me} Francine Koch, directrice adjointe du département de la cohésion sociale et de la solidarité

M^{me} Koch rappelle que la loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour dit clairement que l'accueil familial peut se pratiquer de deux manières: avec un statut d'indépendant ou en étant employé (statut dépendant).

En mai 2012, le département a présenté un projet au Conseil administratif, qui l'a validé. Ce projet consiste en plusieurs volets. Le souhait est d'avoir en Ville de Genève:

- un accueil collectif avec un accueil en crèche, en jardin d'enfants ou autres;
- un accueil semi collectif – voire mixte – qui serait rempli par les crèches familiales, qui offriraient conjointement un accueil chez des assistantes de crèches familiales. Ainsi, les enfants accueillis par ces personnes peuvent venir deux fois par semaine à l'espace de jeux de la crèche et être pris en charge par des professionnels de la petite enfance. C'est donc à la fois un accueil familial et un accueil professionnalisé.

Le 3^e type d'accueil est un accueil familial, envisagé selon deux axes:

- le premier, qui entrera en vigueur en janvier 2013, offrira aux familles d'accueil indépendantes, un soutien pour les démarches administratives;
- le deuxième permettra aux parents d'avoir une seule adresse, le Bureau d'information petite enfance (BIPE), pour inscrire leurs enfants à l'accueil de jour ou à l'accueil collectif.

La Ville compte renforcer l'équipe du BIPE pour répondre aux demandes des parents. Le BIPE doit aussi offrir une antenne aux mamans de jour indépendantes, qui auraient des questions urgentes en termes de santé, de prise en charge de l'enfant ou des difficultés avec une famille. Ainsi, le BIPE pourrait proposer un appui pédagogique de la part des accueillantes qui ont des qualifications pour la petite enfance.

En parallèle, il y a un projet pilote pour les familles d'accueil qui souhaiteraient être employées. Pour permettre la complémentarité entre l'accueil familial et collectif, une idée à développer serait que les secteurs de la petite enfance

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

puissent avoir autour d'eux, quelques mamans de jour, positionnées comme satellites autour des structures d'accueil collectif. Cette réalisation permettrait à un bébé qui aurait, par exemple, du mal à vivre en collectivité, d'être accueilli, pendant une année, dans une famille d'accueil, et de ne rejoindre la structure collective que lorsqu'il est plus grand et plus sécurisé. L'idée est de ne pas mettre en concurrence l'accueil familial et l'accueil collectif, mais de créer une complémentarité entre ces deux types d'accueil. Ce projet devrait démarrer au printemps 2013. Il est en train d'être chiffré par le Conseil administratif. Si ces deux pistes fonctionnent bien, la Ville de Genève élargira ce dispositif.

Reste également à évaluer la tarification pour les familles. Est-ce qu'il y aura le même tarif en crèche familiale ou en famille d'accueil? Le département penche plutôt pour des tarifs différenciés suivant le mode de garde. Ainsi, dans une crèche familiale avec une prise en charge semi professionnalisée, ce serait 90% du tarif de crèche. Dans une famille d'accueil de jour, ce serait 80% du tarif.

Questions

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le département a-t-il constaté une baisse du nombre de mamans de jour du fait des difficultés administratives?

M^{me} Koch explique qu'une diminution semble bien avoir eu lieu. Mais, ce qui joue surtout, c'est que les familles d'accueil sont désormais imposées et doivent déclarer leurs revenus. Pour certaines, cette modification représente quelque chose d'important. Elles perdraient, par exemple, les allocations au logement et seraient même obligées de changer de logement. Celles-là, par conséquent, préfèrent ne plus garder d'enfant. C'est un peu une spirale infernale.

La question de la fiscalisation a eu un impact sur les familles. Comme Pro Juventute faisait déjà la coordination quand ce n'était pas encore officialisé, le département leur a demandé de faire une enquête. De cette enquête, il ressort que certaines familles ne veulent pas être indépendantes et préfèrent s'arrêter. D'autres disent encore que la fiscalisation les a empêchées de continuer, car c'était trop lourd. Les raisons sont donc multiples. Mais, cette diminution a été constatée dans toutes les communes. Toutefois, après quelques temps, les statistiques remontent, car une autre catégorie de personnes prend la relève. Les Vaudois, avec une situation similaire, ont fait les mêmes constats lorsqu'ils ont changé de système.

Après la volonté de renforcer le BIPE, existe-t-il aussi la volonté de renforcer l'administration en ligne? Un accès internet ne serait-il pas plus simple?

Cette piste a été étudiée, mais elle n'est pas simple. Elle demande des programmes spécifiques que la Ville de Genève doit mettre en place. Le département s'est même demandé s'il n'allait pas automatiser les inscriptions. Toutefois, il faut tenir compte de la population qui ne comprend pas toujours ce qui est

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

demandé. Même avec un support papier, il y a des retours fantaisistes et il faut souvent retéléphoner derrière. Corriger des erreurs dans un système informatique serait bien difficile. Comprendre ce qu'a voulu un parent peut l'être encore plus. C'est donc complexe. Mais, des solutions plus modernes sont recherchées.

Par rapport à la fiscalisation, est-ce que les familles peuvent déduire les frais de locaux?

Oui, les familles d'accueil peuvent déduire ces frais.

Quelle est la situation du personnel dans les espaces de vie infantine par rapport au statut du personnel en Ville de Genève. A terme, inclure les mamans de jour dans le système de garde, ne reviendra-t-il pas à institutionnaliser le statut des mamans de jour?

Attaché au règlement de la loi, il y a un contrat cadre qui existe, et les mamans de jour doivent être intégrées dans ce contrat. La Ville de Genève est donc tenue, comme les autres communes, de faire en sorte que ces mamans de jour aient le même contrat qu'ailleurs.

Qu'en est-il de l'accueil semi collectif où des mamans de jour, qui travaillent deux fois par semaine à la crèche, font partie des crèches d'accueil familial?

Les assistantes de crèches familiales viennent deux fois par semaine à la crèche pour que les enfants soient pris en charge par les éducatrices. Pendant ce temps-là, ces assistantes sont soit en stage sur le terrain, soit en formation.

Une fois leur formation terminée, ces assistantes continuent-elles de venir, et à quel tarif sont-elles payées?

Elles continuent de venir et ont un barème spécifique. Ce sont des assistantes de crèches familiales avec leur propre barème et cahier des charges.

Est-ce que ce personnel, qui fait le même travail dans un même lieu, est payé avec un tarif différencié?

Oui, car les fonctions et responsabilités sont complètement différentes.

Avec la loi qui a distingué les statuts des familles d'accueil indépendantes et dépendantes, que sont devenues les familles qui désiraient un statut de dépendantes, mais qui, pour toutes sortes de raisons, ne peuvent pas l'être? Est-ce que les familles d'accueil non déclarées ont augmenté?

Difficile de répondre à une telle question. Il faudrait demander aux parents. Mais, ces derniers sont encouragés à faire appel à des mamans de jour déclarées, car elles sont surveillées par l'évaluation des lieux de placement. Alors que, si on prend quelqu'un au noir, on ne sait pas sur qui on va tomber.

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

Par rapport à cette évaluation, la Cour des comptes n'a-t-elle pas constaté un manque au sujet des évaluations qui ne se feraient pas au rythme stipulé par la loi?

C'est vrai que le département a demandé au Canton d'augmenter ces contrôles-là, et de diminuer, en revanche, le contrôle sur les institutions collectives. Car, dans ces dernières, il y a une structure avec des professionnels et un contrôle qui se fait par le groupe. Il faudrait donc bien augmenter le contrôle des familles d'accueil. Mais le Canton manque de moyen.

Chaperon Rouge a-t-il passé des prestations avec l'Hospice général? Et la Ville, a-t-elle un contrat de prestation pour les employés de Chaperon Rouge?

Non, il n'y a pas de contrat. Le département avait bien essayé de conclure un contrat avec des assurances maladie pour que les parents puissent déduire les frais de garde quand un enfant était malade. Mais c'est extrêmement complexe et ça n'a pas abouti.

Comme le département est en train d'élaborer un tarif différencié selon les lieux, est-ce que les personnes qui font appel à l'accueil familial auront aussi un tarif différencié selon leur revenu?

Oui, cela est inscrit dans la loi qui dit qu'avec la famille d'accueil dépendante, le tarif doit être proportionnel au revenu et, en principe, 80% du tarif de crèche. Mais cela ne s'applique pas aux indépendantes qui peuvent fixer leur tarif. C'est d'ailleurs une des interrogations pour le département qui pourrait exiger d'une indépendante, à qui on offre une prestation (soutien administratif gratuit), qu'elle demande un tarif acceptable pour les familles.

Pour la 3^e invite qui concerne la formation, sous quelle forme cette formation a-t-elle été envisagée?

En termes de formation, les familles d'accueil ne doivent faire que vingt-deux heures de formation pour obtenir une autorisation. Le département est en train de négocier un contrat avec Pro Juventute qui s'occuperait de cette formation continue. Pour une famille d'accueil satellisée, l'idée est qu'elle puisse montrer comment elle s'investit et se former comme auxiliaire de crèche. Il y aurait ainsi une progression plus facile pour la famille.

Autour de la formation, il y a les enfants, mais aussi des femmes dont certaines ont des qualifications professionnelles assez basses, comment aborder cette problématique?

C'est bien le problème actuel du recrutement des mamans de jour, car beaucoup ne savent pas bien le français et ne savent pas lire.

Ces femmes seraient-elles payées durant leur formation continue?

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

Actuellement, la formation continue se fait soit le matin soit le soir. On voudrait une formation gratuite pour elles et prise sur leur temps de travail.

Séance du 21 février 2013

Audition de la Croix-Rouge genevoise, représentée par M^{me} Stéphanie Lambert, responsable de secteur et des activités Chaperon Rouge, Présence Senior et inter-prétariat communautaire

M^{me} Stéphanie Lambert explique que Chaperon Rouge existe depuis vingt ans. Ce service a commencé parce que le réseau babysitting de la Croix-Rouge ne répondait plus aux demandes de garde en journée, quand les enfants (de parents qui travaillent) tombaient malades et que le système de crèche faisait défaut.

Chaperon Rouge a bien grandi, particulièrement cette année. En 2012, 15 000 heures de garde d'enfants ont eu lieu. Depuis la baisse des tarifs, en juin 2012, il y a une forte augmentation. Son but: proposer un service de garde d'urgence pour offrir une solution aux parents en situation vulnérable, sans famille à Genève, et qui se trouvent avec un enfant malade à faire garder. En téléphonant à Chaperon Rouge ou par internet, ces parents trouvent rapidement une garde qui se rend à leur domicile.

Sur les 15 000 heures de garde, un tiers est pour des enfants malades, le reste pour le système de garde qui fait défaut et pour le partenariat qui existe avec des entreprises. Des entreprises payent en effet Chaperon Rouge pour organiser un système de garde pour les enfants malades de leurs employés. Il existe aussi une collaboration avec l'Action Sabrina, en hématologie HUG et avec la Fondation André & Cyprien, qui subventionne les frais de garde d'enfants aux HUG, en dehors de la partie hématologie.

Pour la garde des enfants malades, Chaperon Rouge reçoit une subvention de l'Etat de Genève. Jusqu'en 2011, la subvention était de 260 000 francs. Depuis 2012, la subvention est de plus de 400 000 francs, une hausse liée à la baisse des tarifs. Avant, les parents payaient 8,20 francs par heure de garde. Le tarif a baissé à 5 francs par heure. Pour les familles sans subsides des caisses maladie, le tarif est passé de 16 francs à 10 francs par heure.

A cause de la forte grippe de cet hiver, janvier 2013 a été, pour Chaperon Rouge, le mois record. Mais, le service peut désormais mieux répondre aux demandes, car il est passé de 30 à 43 gardes. Le service priorise cependant toujours les gardes d'enfants malades.

Depuis 2009, Chaperon Rouge et Présence Seniors ont lancé un service d'accompagnement à domicile. Avec Chaperon Rouge, il y a les gardes d'enfant de type «nounou à domicile». Ce sont des contrats temporaires à moyen terme ou

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

long terme. Présence Seniors permet l'accompagnement à domicile de personnes âgées. Ce sont les mêmes personnes qui effectuent l'accompagnement d'enfants ou de personnes âgées. Ces personnes, en emploi de solidarité (EDS), reçoivent une formation de cinq semaines ainsi qu'un stage de cinq semaines avant de commencer à travailler.

Les gardes sont engagées à l'heure, à la demande et payées plus de 20 francs de l'heure. Il s'agit de personnes, souvent à la retraite, qui désirent toucher un peu d'argent, même si leur salaire n'est pas assuré. La formation de base est de 40 heures. Il y a une visite médicale et ces personnes doivent présenter un casier judiciaire vierge. Pour la garde d'enfants, Chaperon Rouge exige une expérience importante d'autant plus que la plupart des enfants ont moins de deux ans.

Questions

La Ville de Genève est la seule commune qui n'a pas encore créé de structure pour les familles d'accueil? Que pensez-vous d'utiliser le BIPE ou d'autres structures existantes pour aider ces familles, notamment pour les problèmes administratifs? Est-ce que le personnel de Chaperon Rouge s'occupe également de l'administratif et de la gestion?

Demander aux parents de gérer l'administratif peut freiner certains à engager des mamans de jour. A Chaperon Rouge, ce sont des personnes en EDS, employées sous contrat à durée indéterminée (CDI) par la Croix-Rouge genevoise, qui s'en occupent. Elles reçoivent une formation continue et une supervision avec un psychologue. Selon les personnes, ces supervisions ne sont pas obligatoires. Mais, comme le contact avec les enfants et les familles soulève beaucoup de questions (je ne me sens pas à l'aise avec les parents, etc.), ces supervisions sont régulièrement pleines.

Comme les gardes font le même métier que les mamans de jour, serait-il positif pour les mamans de jour de recevoir ce type de possibilité? En effet, pour les gardes, les heures de supervision sont comptées comme des heures de travail. Mais, un EDS n'est pas fait pour durer, même s'il s'agit d'un CDI.

Ces personnes gagnent 3725 francs par mois. Toutefois, pour avoir ce montant, il faut normalement avoir un CFC. Leur formation les amène à un niveau de CFC, car elles sont encadrées et régulièrement évaluées par une personne qui vient à domicile. Par ailleurs, il y a aussi une évaluation auprès des familles. Enfin, les personnes engagées en EDS n'ont pas à se soucier de la paperasse, car c'est l'employeur qui s'en occupe. Les familles payent juste la facture à la fin du mois.

Les personnes, passées par le service Chaperon Rouge, ont-elles pu être engagées par la suite par des communes?

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

Non car les personnes ne veulent pas quitter leur emploi. Car, dans les communes, c'est moins bien payé. C'est un réel souci pour la Croix-Rouge, En 2009, l'idée était d'avoir un *turnover* assez important, même si, évidemment, un *turnover* faible est bénéfique pour les enfants qui voient les mêmes gardes. Réinsérer professionnellement des personnes qui n'ont pas le diplôme d'éducatrice pour aller en crèche n'est pas non plus évident.

Certaines personnes ont-elles envisagé de faire le CFC social?

La Croix-Rouge vient de préparer une lettre qui va être envoyée, et qui propose quatre types de formation: formations au niveau CFC et, à un niveau plus bas, dans le domaine des assistants socio-éducatifs, en soins et santé communautaire et en commerce de détail.

Pour les personnes motivées par ces formations, la Croix-Rouge va essayer d'arranger les horaires afin de placer ces formations pendant les heures de travail. C'est la première réelle initiative de formation proposée. Jusqu'à présent, il y avait seulement une solution de *mentoring* par un bénévole (aide pour les CV) où il n'y a eu que deux demandes.

Combien de personnes sont employées en EDS en même temps?

Actuellement, les personnes en EDS sont environ 35 et sont accompagnantes à domicile. Mais, il y en a plus à la Croix-Rouge genevoise pour d'autres métiers.

Existe-t-il un lien entre les deux statuts, entre les personnes qui font ces activités?

Non, c'est absolument séparé. Le seul lien, c'est la coordinatrice, la responsable et les formatrices. Le service Mary Poppins, qui fait la même chose avec des personnes en EDS, est cependant plus grand avec environ 100 à 150 assistantes. Leur but est d'arriver à 200 assistantes. Mais, c'est exactement le même métier et fonctionnement. Il y a des différences de tarif et de règlement.

Y a-t-il une différence dans les interventions de jour et de nuit entre les deux services?

Non, il n'y a pas de différence. Les interventions sont similaires. Mais, les EDS n'interviennent jamais la nuit, alors que les gardes d'enfant en urgence le font parfois.

Quand le système de garde fait défaut, combien de personnes arrivent au service du Chaperon Rouge?

Sur une année, il doit y avoir entre 1500 et 2000 interventions pour un total de 7000 à 10 000 heures. Sur les six dernières années, le nombre de familles qui ont fait appel au service est de 4000.

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

Y a-t-il un retour sur le service proposé?

Il y a des enquêtes de satisfaction différentes pour les services d'urgence et d'accompagnement à domicile. Pour le service d'urgence, le taux de satisfaction est de 85% de familles satisfaites et 15% de très satisfaites. Les gardes sont très bien formées et le service ne reçoit pas de plaintes. Pour le service des accompagnantes à domicile, depuis 2009, il y a une évolution. Avant, l'engagement était peu sélectif. Cela s'est mal passé. Il y a eu plusieurs licenciements suite aux plaintes de familles. Depuis deux ans, le service est très sélectif. Mais ces nouvelles exigences posent un problème de formation.

Financièrement, le service d'accompagnement à domicile perd de l'argent, car pour tourner, il faudrait qu'il soit deux fois plus grand, et qu'il puisse remplir les formations. Toutefois, depuis que le service est plus sélectif, il y a moins de plaintes des familles et les seules plaintes reçues concernaient une inadéquation (pour des raisons obscures) entre des enfants et la garde. Dans ce cas-là, le service change de garde. Il existe aussi des personnes qui font uniquement des remplacements. Ainsi, le service a toujours quelqu'un en réserve pour remplacer une garde malade.

Est-ce la Croix-Rouge qui finance la formation?

Ce n'est pas la Croix-Rouge, mais l'Etat de Genève. Toutefois, il ne finance que les places occupées. Une place coûte entre 3000 et 4000 francs. Pour la formation, la personne doit répondre à un certain profil. Le service ne prend plus le risque d'envoyer une personne qui n'a pas un bon profil dans une famille, surtout que celle-ci reste seule au domicile avec des enfants. La confiance est donc nécessaire.

Les gardes gagnent 5 francs de l'heure quand elles sont dépendantes. Elles doivent donc garder quatre enfants pour avoir un salaire identique aux EDS qui, pour une fois, sont bien payés. On peut comprendre que les personnes en EDS aient de la peine à partir.

Est-ce que la Croix-Rouge pourrait créer, après quelques années, des postes fixes de gardes d'enfants qui ne sont pas malades pour les personnes en EDS?

Le service n'y a pas pensé, car il faudrait trouver une subvention importante. Actuellement, le service ne paie que 20% du salaire des EDS. La subvention devrait donc être fortement augmentée.

Chaperon Rouge fait gagner beaucoup d'argent aux entreprises et assurances. Sans ce service, des employés devraient rester à la maison. Ne serait-il pas possible de plaider l'importance de ce service, pas seulement auprès de l'Etat, mais aussi auprès des entreprises?

Le service a envisagé de faire payer aux entreprises la totalité du coût. Cela aurait représenté un montant de 6000 francs par mois pour garder un enfant à

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

temps plein. Cela est cher puisqu'il existe des solutions moins onéreuses (mamans de jour, crèches).

Actuellement le service est tarifé en fonction du revenu déterminant unifié, c'est-à-dire du revenu. Pour un enfant à temps plein (5 jours de 10 heures), il faut compter entre 1000 et 2400 francs par mois de frais de garde, ce qui est très loin des coûts réels (salaire, charges sociales, encadrement, formation, supervision, etc.).

Aujourd'hui, 13 entreprises ont un contrat d'urgence avec Chaperon Rouge, ce qui représente 1/15^e des heures. Priorité Enfant serait aussi à explorer, car ce sont des familles qui paient directement des nounous à domiciles (plus de 4000 francs par mois), alors que ces personnes ne sont ni formées ni encadrées. A l'heure actuelle, il n'y a pas de solution. Avant de créer les EDS, la responsable avait réfléchi à une solution de crèche d'urgence. Elle avait fait une évaluation financière. Mais, avec le coût estimé, le service n'arriverait pas à tourner financièrement. En effet, il y a trop d'exigences coûteuses (éducatrices, aménagements, etc.). Toutefois, l'avantage était que les EDS auraient été constamment encadrés par des éducatrices.

Outre la formation et l'expérience, quelles sont les exigences pour sélectionner les gardes?

Il faut un niveau de français minimum (B1) qui permette de faire des retransmissions sur un cahier de communication. Il faut être capable de tenir 10 heures sans fumer, subir une visite médicale qui atteste qu'on peut s'occuper d'enfants, les porter, etc. Il y a aussi un entretien de recrutement pendant lequel on place ces personnes devant des situations fictives telles: un bébé pleure beaucoup; un enfant de deux ans ne veut pas manger, etc., pour se faire une idée de leurs capacités à gérer ces situations. Néanmoins, peu de personnes sont éliminées suite à cet entretien. La formation permet aussi de réajuster cela. Les gardes doivent accepter que les parents aient des façons différentes de s'occuper des enfants, comme laisser un bébé pleurer cinq minutes, par exemple.

Lorsqu'une famille fait appel à la dernière minute à Chaperon Rouge, comment la garde peut-elle connaître les habitudes des enfants?

Pour les missions d'urgence, il y a un *briefing* d'un quart d'heure au début et à la fin de la mission. Dans la pratique, sur une journée, les parents n'ont pas d'exigences particulières. Cela se passe bien. Comme les gardes d'urgence ont une expérience et qualité professionnelle, elles savent rassurer. Quand elles ont un doute, elles téléphonent aux parents.

Quels sont les critères d'engagement, les statuts ou permis exigés pour les personnes de nationalité étrangère?

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

Pour éviter les longs déplacements, le service regarde surtout où habitent les gardes. Pour les nationalités, il n'y a pas de soucis de légalité. Il y a aussi des françaises qui travaillent, et il n'y a pas d'histoire de permis qui entre en compte.

Concernant cette idée de crèches d'urgence, n'a-t-elle pas été réalisée à cause des coûts, notamment les coûts de formation, les coûts structurels et d'aménagement?

Pour une crèche, il faut un quota minimum d'éducatrices. Les personnes en EDS ne peuvent pas être engagées. Le coût des salaires devient donc très lourd.

Combien coûteraient les différents coûts séparément?

M^{me} Lambert répond qu'elle n'a pas ces coûts à disposition, mais que la responsable qui a fait l'étude est toujours à la Croix-Rouge, et qu'elle peut transmettre la réponse.

Le service avait-il envisagé cette possibilité de crèche d'urgence suite à une demande?

Oui.

L'exigence de ne pas fumer pendant dix heures, s'applique-t-elle aussi à l'alcool?

Oui, bien sûr. C'est un élément confirmé lors de la visite médicale.

Chaperon Rouge garde les enfants malades, qui ne peuvent pas sortir, alors qu'une crèche d'urgence n'aurait pas la même mission. Ne serait-elle pas plutôt destinée aux parents dans l'impossibilité de garder leurs enfants pour diverses raisons?

La moitié des missions sont effectuées quand le système de garde fait défaut et un tiers pour la garde d'enfants malades, le reste pour l'Hôpital et le partenariat avec les entreprises. Des bons de «respiration pour les parents» ont été lancés il y a dix ans, pour répondre au syndrome du bébé secoué. Même des parents normaux, qui ont de moins en moins de soutien de leurs familles ou de leurs voisins, peuvent finir, dans l'énervement, par secouer leur bébé. Ces bons offrent 3 heures de garde pour 6 francs par heure, pour permettre aux parents de se ressourcer. Environ 250 bons sont utilisés chaque année.

S'agit-il de bons de garde uniquement pour les nourrissons?

Non, c'est pour les enfants de 0 à 4 ans.

Comment le service de la Croix-Rouge fait-il connaître cette prestation?

Chaperon Rouge envoie un *mailing* à ses partenaires: les pédiatres, les gynécologues, les Hôpitaux universitaires de Genève, les différents centres d'action

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

sociale, la Fondation des services d'aide et de soins à domicile. Il y a également eu un communiqué de presse pour parler des baisses de tarifs et des demandes par Internet. Enfin, au niveau des médias, il y a eu un article dans la *Tribune de Genève*, un reportage sur Léman Bleu Télévision et à la Radio Télévision Suisse.

Séance du 14 mars 2013

Audition de M^{me} Carole-Anne Kast, conseillère administrative d'Onex

M^{me} Kast explique qu'elle intervient au titre de magistrate communale, qui a mis en place une structure de coordination de l'accueil familial de jour, mais aussi au titre de présidente du groupement intercommunal, qui coordonne la structure pour la région Rhône-Sud (Onex, Petit-Lancy, Bernex et Confignon), une des trois structures du canton. C'est un groupement intercommunal au sens de la loi sur l'administration des communes, dont elle assure la présidence. Elle représente aussi ce groupement au sein de l'association faitière de l'Association genevoise des structures de coordination de l'accueil familial de jour (AGSC).

Les communes se sont dirigées dans cette voie pour donner un statut professionnel aux familles d'accueil. La structure de coordination est soumise à la loi (J 6 29) qui prévoit que des associations ou groupements de communes peuvent mettre en place ces structures et engager des employés. A ce jour, trois structures intercommunales sont reconnues:

- la plus ancienne est Genève sud-ouest, Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest (AFJ GSO), qui réunit Carouge, Lancy, Bardonnex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier;
- il y a aussi le groupement Meyrin, Vernier, Mandement (AFJ MVM), qui regroupe Meyrin, Vernier, Satigny et Dardagny);
- et Rhône-Sud (AFJ Rhône-Sud), qui regroupe Onex, Petit Lancy, Confignon et Bernex.

Ces trois structures, qui emploient des familles d'accueil (avec autorisation délivrée par le Service d'autorisation des structures de l'accueil à la journée) concernent 14 communes du canton, sur 45, soit 36% de la population du canton.

En termes d'engagements, cela représente une cinquantaine de familles d'accueil: 57 pour Genève sud-ouest, 50 pour Rhône-Sud, 54 pour Meyrin-Vernier-Mandement et 133 enfants pour Genève sud-ouest, 91 pour Rhône-Sud et 107 pour Meyrin-Vernier-Mandement. Pour un quart, ce sont des enfants qui ont l'âge d'aller à l'école et, pour les trois quarts, c'est de l'accueil préscolaire.

Pour les trois structures, cela correspond à près de 60 équivalents plein temps, soit l'équivalent d'une crèche de 60 places. Cependant, ce calcul n'est pas simple,

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

car les familles d'accueil ont une autorisation pour un à quatre enfants. La plupart des accueillantes ne prennent cependant pas trois ou quatre enfants, mais se limitent à deux enfants.

Ces structures permettent de donner un véritable statut aux travailleuses familiales. Auparavant, elles n'avaient aucune reconnaissance, pas de sécurité sociale, pas de garantie en cas d'accident. Mais c'est aussi une sécurité pour les parents de savoir qu'il y a un système de coordination, une surveillance, des remplacements quand une accueillante est malade, et un tarif subventionné au prorata des revenus.

L'organisation actuelle permet de prendre en compte la spécificité de chaque territoire tout en harmonisant les pratiques entre les trois structures. La structure de coordination travaille avec les autres institutions communales de la petite enfance (crèches et garderies) et collabore avec les services sociaux cantonaux et communaux.

Recruter, engager les familles d'accueil et les accompagner dans le processus de placement, organiser l'accueil des enfants dans le milieu familial, orienter les familles, contractualiser le placement, accompagner les activités des familles d'accueil sont les missions de ces structures. Il ne s'agit pas juste de fournir un enfant à garder aux accueillantes. Des matinées de rencontre avec des activités en commun, où les accueillantes viennent avec les enfants, ont été organisées. Il y a aussi des soirées d'échange et de formation continue, dont certaines sont obligatoires. Ces soirées se déroulent sans les enfants, mais les accueillantes sont indemnisées.

Il faut aussi superviser les activités, aider les familles d'accueil dans les situations problématiques. Tout un travail administratif et financier est également proposé avec la gestion des ressources humaines, des accueillantes et des collaborateurs fixes.

Par rapport aux conditions de travail, les accueillantes ont un statut d'employées. Elles sont au bénéfice des exigences légales: AVS, AI, APG, chômage, maternité, couverture accident professionnelle et non professionnelle et couverture responsabilité civile également.

S'il y a des dégâts dans un logement à cause d'un enfant, l'assurance responsabilité civile va couvrir les dégâts qui ont eu lieu sous la garde de l'accueillante. Il y a aussi l'assurance perte de gain, accident, les allocations familiales et la sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité pour les rares accueillantes qui atteignent un salaire suffisant.

Les accueillantes ont cinq semaines de vacances payées sous deux formes: avec majoration du salaire horaire pour payer les vacances ou avec un capital (10,64%) qui représente la majoration pour les vacances. Les jours fériés sont

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

indemnisés ou payés. La prime annuelle dépend des structures. A l'AFJ Rhône-Sud, il y a un 13^e salaire, soit 8,33% de majoration des heures effectuées. Le salaire horaire est de 5,30 francs par enfant.

L'horaire légal est de maximum 50 heures par semaine, indépendamment du nombre d'enfants gardés. Les frais de collation et de repas des enfants sont remboursés selon un barème établi et non imposable.

Les familles d'accueil ont une formation continue obligatoire d'au moins 10 heures et sont payées jusqu'à 20 heures par année 7 francs de l'heure.

La structure ne coordonne que les enfants dont les parents habitent dans les communes. La tarification se fait en fonction des revenus de la famille pour l'accueil des enfants en âge préscolaire. Pour les enfants en âge scolaire, c'est un tarif unique. La tarification en question est 20% en dessous du barème des crèches.

Les accueillantes sont dégagées des questions administratives et des transactions financières. Avec des parents en difficultés de paiement, elles n'ont plus à se soucier de continuer de garder l'enfant ou non. Pour elles, c'est un soulagement. Avant la mise sur pied de cette structure, avec l'affectif qui interfère, les familles d'accueil continuaient parfois à garder gratuitement des enfants. Les repas et collations sont compris dans la tarification des enfants en âge préscolaire.

Les coûts pour la collectivité publique sont répartis entre les communes de AFJ Rhône-Sud selon une double répartition: une partie au prorata de la population et une partie au prorata des heures de gardes des enfants de chaque commune. Il y a 3 collaboratrices fixes à 80%: une coordinatrice responsable (directrice de la structure de coordination d'accueil de jour), une autre coordinatrice formée et reconnue, et une secrétaire comptable. Le tout représente 1,8 million de charges de personnel, dont 1,5 million de salaire pour les familles d'accueil.

Les recettes sont d'environ 800 000 francs de recettes des familles placeuses. Ce qui revient à un coût net pour les communes de 1 million. Le coût moyen public (à la charge des collectivités publiques) est de 15 000 francs à financer pour une place équivalant à un plein-temps, soit 50 heures par semaine de garde. Par conséquent, la famille d'accueil représente la moitié de coût d'une place en crèche. Pour le prix total, la place revient à 10,63 francs de l'heure. Les parents aisés paient au maximum 7,95 francs de l'heure. Le prix moyen payé par les parents se situe à 4,20 francs de l'heure. Pour ceux aux revenus très bas, le tarif commence à 1 franc de l'heure, soit une subvention de 9,50 francs de l'heure.

Questions

Concernant les défections de familles d'accueil de jour, relevées en 2007, qui sont passées de 160 à 60, y a-t-il eu contact avec ces familles?

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

Les défections signalées ne concernent que la Ville de Genève. Dans les structures communales, elles n'ont pas été ressenties. Lorsque la nouvelle loi est passée, la fiscalisation des familles d'accueil a constitué l'élément déclencheur de ces défections. Avant, ces familles d'accueil avaient un statut flou. Il y avait une sorte d'arrangement tacite avec l'administration fiscale, qui ne soumettait pas ces revenus à l'impôt. Lorsque cet arrangement est tombé, s'est posée la question pour ces familles d'accueil de passer en statut d'indépendantes. Toutefois, pour certaines, qui auraient dû gérer leur comptabilité et qui ne sont pas expertes pour gérer une petite entreprise, cela posait trop de problèmes.

Au sein des communes, il y a eu débat pour savoir si les communes pouvaient créer des structures engageantes. Libre choix a été laissé aux communes. Les communes de la région Rhône-Sud ont décidé de créer une structure et n'ont quasiment perdu aucune accueillante familiale. Les quelques-unes, devenues indépendantes, sont revenues se faire engager par la structure au bout de six à huit mois. Il n'y a pas eu de défections à l'exception de quelques-unes âgées. Une seule a renoncé pour des raisons fiscales, car elle et son mari étaient imposés à la source et, fiscalement, ils ne s'y retrouvaient pas. Mais, dès qu'ils n'ont plus été imposés à la source, elle s'est réengagée.

Qui assure la formation continue?

La formation de base est assurée par Pro Juventute, sous le contrôle du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ). C'est la même formation pour toutes les familles d'accueil, peu importe leur statut. La formation continue est dispensée par les structures, sauf la formation «premier secours spécial bébé», qui doit être refaite tous les deux ans, et qui est dispensée par la Croix-Rouge et Pro Juventute. Les autres formations pédagogiques sont données à travers les structures soit par des animatrices soit par des intervenants externes.

Est-ce que les familles d'accueil peuvent bénéficier d'une formation pour avoir une meilleure reconnaissance, un meilleur statut qui puisse servir de passerelle et pas seulement de formation continue?

Aujourd'hui, il n'y en a pas. La formation de base des familles d'accueil doit être suivie avant l'engagement. Elle est exigée et gérée par le SASAJ. Quand elles ont obtenu une formation de base de Pro Juventute, les familles d'accueil reçoivent leur autorisation, et la structure peut commencer à les engager. Toutefois, cette formation n'est pas certificative. Il n'existe pas de statut d'accueillante familiale reconnu. Ce n'est pas une passerelle, car cela ne les conduit pas vers autre chose.

Quelle est la coordination avec les crèches existantes? Oriente-t-on les parents pour qu'ils choisissent l'un ou l'autre système de garde? Est-ce que la tarification différente des deux systèmes influence les parents? Enfin, est-ce que cette structure est parvenue à mieux répondre aux demandes des familles qu'en Ville de Genève?

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

Par rapport à la collaboration, il y a une distinction. Le groupement est inter-communal, alors que les crèches sont gérées de manières communales. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de collaboration. Dans le cas d'Onex, la collaboration est simple parce que la structure Rhône-Sud est née à Onex, donc la collaboration avec les crèches est ancienne et facile. Elle est informelle, mais elle se formalise. Il y a des enfants qui ont des doubles contrats: en garderie et en accueil familial de jour. Il s'agit des garderies, car il n'y a pas les repas de midi. Certains parents ont composé la garde des enfants avec la matinée en garderie, puis l'accueillante vient chercher l'enfant à midi, mange avec lui, organise l'après-midi et les parents viennent le récupérer le soir. Ce mode fonctionne assez bien entre la garderie et l'accueillante familiale.

A Onex, il y a 110 places en crèche et 110 personnes en liste d'attente. Donc, la commune n'arrive pas à répondre aux attentes. La liste d'attente, mise en commun, est partagée entre les trois crèches d'Onex. Si une famille trouve une place en crèche, elle est enlevée de la liste du groupement. Et, vice versa, si une solution de garde en accueil de jour est trouvée, la famille est moins prioritaire pour les crèches.

Dans l'esprit des parents, le choix idéal reste la crèche. Mais, quand ce n'est pas possible soit par manque de place, soit par des contraintes d'horaires (les familles d'accueil ont des horaires plus souples avec des contrats de garde dès 6 h 30), la garde dans une famille d'accueil est une solution. De plus, certaines accueillantes font même des soirées ou des nuits. Une solution a aussi été trouvée pour des enfants en garde alternée. Après avoir passé la semaine chez un des parents, l'enfant passe le vendredi soir chez l'accueillante familiale, puis retrouve l'autre parent le samedi.

Le choix ne se fait pas sur le prix, car l'idéal reste la crèche. D'ailleurs, souvent les gens ne connaissent pas bien le système des familles d'accueil. C'est seulement quand ils voient qu'il n'y a pas de place en crèche qu'ils découvrent cette solution qu'ils trouvent satisfaisante.

Lors de la mise en place de cette structure, en 2011, y a-t-il eu une représentante des familles d'accueil pour défendre leurs exigences ou doléances?

Si la structure est récente, l'accueil familial existe à Onex depuis 2004. Cette structure ne s'est pas implantée dans un terrain vierge. Au niveau des doléances, il n'y a pas encore eu de revendications parce que ces familles d'accueil sont passées d'une précarité extrême à une situation meilleure. Par ailleurs, d'une accueillante familiale à une autre, les salaires sont fluctuants. Le salaire le plus bas est de 400 francs par mois avec des accueillantes qui le font surtout à la pause de midi. Les familles d'accueil plus professionnelles peuvent arriver jusqu'à 3000 francs par mois. Pour certaines familles, c'est un revenu important. Donc, à ce jour, il n'y a pas de revendications salariales. Mais, ça pourrait venir, car qui,

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

aujourd'hui, travaille à 5 francs de l'heure? Personne ne travaille à ce salaire-là. Il va certainement y avoir aussi des revendications salariales pour revoir le mode de rémunération. Aujourd'hui, une femme qui accueille un seul enfant travaille autant que celle qui en accueille deux, car le nombre d'heures de travail est le même. Pourtant elle gagne moins. Donc, il y aura certainement une revendication pour que les rémunérations ne soient plus liées au nombre d'enfants gardés.

Existe-t-il une étude de satisfaction pour savoir comment les parents perçoivent l'accueil familial de jour? Sont-ils réticents pour des questions de sécurité, de maltraitance, d'encadrement à ce type de garde?

Il n'y a pas eu, jusqu'à présent, d'enquête de satisfaction auprès des parents parce que la plupart étaient déjà avec leur famille d'accueil avant que cette dernière soit engagée par la structure. Deux ans après, ce sont soit de grands enfants toujours gardés (jusqu'à 12 ans), soit des enfants de 2 ans et demi, qui étaient à l'époque des nourrissons. Beaucoup de parents payaient alors 5 francs de l'heure. Avec le barème actuel, la majorité paie un peu moins puisque la moyenne est à 4,20 francs de l'heure. Mais, certains se sont retrouvés avec des tarifs à 7,95 francs de l'heure. Étonnamment, il n'y a pas eu de contestation sur les prix.

Est-ce que la commune d'Onex est satisfaite de cette prestation qui coûte moins cher que les crèches? (Pas d'investissement pour les bâtiments notamment.). Compte-t-elle développer à l'avenir davantage ces dispositifs pour la petite enfance?

Il y a eu un gros travail de planification financière pour les communes. Onex est à 45% des coûts, Petit-Lancy à 40% et les 15% restants se répartissent entre Bernex et Confignon. Quand le projet a démarré, Onex a investi un demi-million en plus. Au départ, la crainte était de voir les parents plus aisés retirer leurs enfants de ce mode de garde et n'avoir, au final, que des parents pauvres. En fait, pour la garde de leurs enfants, avec ces tarifs, les parents ne se posent pas de question, surtout s'ils ont confiance dans leur famille d'accueil. Certains se sont vu proposer des places en crèche et sont restés avec leur famille d'accueil parce qu'une relation de confiance s'était établie.

La plupart des parents ne sont pas inquiets par la sécurité parce que le SASAJ va au domicile des accueillantes faire des contrôles. Toutefois le modèle de crèche est considéré comme plus stimulant pour les enfants. Pour favoriser la socialisation des enfants, des matinées de rencontre ont été organisées. Les accueillantes viennent avec les enfants. Il y a aussi une animatrice. Ces matinées ont un succès fou. La structure peut se retrouver avec 35 enfants. Les sorties (aller au parc) sont évidemment autorisées et encouragées.

Pour la commune, il y a 110 places en crèche, 110 personnes en liste d'attente. La structure aimerait donc se développer davantage. Mais, il y a une question financière. Pour développer les crèches, c'est aussi une question d'opportunité.

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

La différence de coût n'est pas liée uniquement à l'investissement de construction, mais aussi à son fonctionnement. Le fonctionnement des familles d'accueil est moitié moins cher. La structure de coordination peut également se développer sans limite, alors que, pour les crèches, il faut une opportunité, un lieu, etc.

Existe-t-il des demandes précises de certaines familles qui voudraient la garantie qu'une accueillante ait les mêmes convictions (religieuses, régime alimentaire, etc.)?

Oui, il y a des possibilités d'interdits alimentaires, notamment religieux ou pour allergies ou par rapport aux animaux. L'accueillante d'un enfant juif ou musulman a l'obligation de ne pas lui donner de porc. Bien sûr, l'accueillante peut refuser de garder un enfant si la famille est trop compliquée ou si les interdits sont trop contraignants. La différence entre l'accueil familial de jour et la crèche, c'est que, quand on met son enfant à la crèche, on connaît éventuellement la directrice, mais pas forcément les éducateurs. Alors qu'en accueil familial, la convention de placement est signée à trois. Il y a donc une rencontre avec l'accueillante familiale au préalable. Les parents vont à la maison de l'accueillante et il y a une semaine de test. Ainsi, ils connaissent la personne qui va s'occuper de leur enfant. S'ils ont confiance, ils savent que c'est en ordre.

Combien de personnes s'occupent de la supervision des accueillantes et quelle est la formation pour ces personnes?

Il y a entre 50 et 60 collaboratrices pour les familles d'accueil. Cela équivaut à 65 pleins temps avec en moyenne 1,3 enfant par accueillante. Il y a trois collaboratrices fixes à l'AFJ Rhône-Sud, dont deux sont coordinatrices diplômées avec une formation HES à Lausanne. Une des deux est coordinatrice responsable de la structure. Il y a donc deux personnes pour assurer la formation. Pour les soirées de formation, il y a des formateurs externes qui sont psychologues. Les accueillantes peuvent aussi demander, en cas de problème, des entretiens individuels.

Est-ce que les deux coordinatrices diplômées font des contrôles sur place?

Non, les contrôles sont faits par le SASAJ.

Combien de personnes sont au SASAJ?

Le service, en pleine restructuration, est actuellement sous-doté. Les évaluateurs évaluent également les crèches, les structures de la petite enfance et les structures d'accueil familiales.

Vote

Après ces auditions, aucune discussion ne se poursuivant, la présidente met au vote la motion M-1018 qui est acceptée à l'unanimité (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 2 LR, 2 UDC, 2 MCG)

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

Le président. En commission, cette motion a été acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui. Je le précise juste pour la forme. Et je donne la parole à la présidente de la commission, M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio... qui ne la prend pas. La rapporteuse, M^{me} Michèle Roulet, la prend.

M^{me} Michèle Roulet, rapporteuse (LR). Merci, Monsieur le président. Enfin! Enfin, cette motion est traitée au sein de notre parlement! Je crois qu'elle a été inscrite à l'ordre du jour une vingtaine de fois et elle est restée au fond du panier à cause d'urgences venues s'intercaler.

Je ne résumerai pas cette motion – vous avez peut-être lu mon rapport –, mais j'aimerais relever une chose assez rare: elle a été signée par tous les partis. Elle demande que la Ville de Genève dispose, à l'instar des autres communes du canton, d'une structure pour l'accueil des mamans de jour ou, dit autrement, pour l'accueil familial de la petite enfance. Je vous rappelle que la loi genevoise exige la pluralité dans le mode de garde des enfants; cette motion répond tout à fait à cette demande légale. Les mamans de jour ne seront pas obligées d'adhérer à cette structure; elles pourront garder leur statut d'indépendante. Enfin, si cette motion a été signée par tous les partis, c'est parce que la solution qu'elle propose est pragmatique et qu'elle améliore la prise en charge de la petite enfance: elle coordonne les demandes des familles, elle gère les démarches administratives et elle donne un statut professionnel aux mamans de jour, permettant ainsi de lutter contre le travail précaire et le travail au noir, ce qui donne des garanties à l'encadrement des enfants. Elle permet aussi d'augmenter l'offre d'accueil de la petite enfance, grâce à davantage de souplesse dans les horaires de garde des enfants.

On peut tous se réjouir que M^{me} Alder n'ait pas attendu le vote de notre assemblée. Cette motion a été traitée au sein de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et elle a été acceptée à l'unanimité, comme notre président vient de le dire. La structure vient d'être inaugurée, nous vous en félicitons, Madame Alder, et elle démarre avec douze mamans de jour. Le souhait qu'on pourrait avoir – je ne sais plus si je l'ai indiqué dans ce rapport – serait que cette structure puisse s'agrandir et se coordonner avec les structures existant dans les autres communes genevoises. Car la structure de la Ville de Genève ne prend en charge que les enfants des habitants de la Ville. Or, la frontière, d'une rue à l'autre, peut exclure des mamans de jour du bloc d'en face de la prise en charge par cette structure d'accueil.

Je crois que je n'ai rien d'autre à dire, puisque le sujet a fait l'unanimité au sein de la commission et qu'il sera également approuvé par tous au sein de notre assemblée.

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

M^{me} Marie Barbey (DC). Enfin, comme l'a dit M^{me} Roulet, enfin cette motion est traitée et la Ville s'est réveillée! Il a fallu attendre sept longues années pour que la Ville se décide à soutenir les mamans de jour. Pour rappel, une motion du Parti démocrate-chrétien, déposée en 2006 et adoptée par ce Conseil municipal en 2007, demandait de développer l'accueil familial à la journée, en mettant en place une structure de coordination ou en utilisant les services existant au sein de la Ville. Pendant que la Ville dormait, quatorze communes se sont regroupées en trois structures intercommunales, offrant des solutions de garde pour leurs enfants à plus d'une centaine de parents.

Cette longue attente en Ville de Genève a eu une fâcheuse conséquence, soit la diminution du nombre de mamans de jour agréées. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. On est passé de 160 mamans de jour, en 2007, à moins de 60, en 2012. Aucune des quatorze communes s'étant dépêchées de mettre en place une structure de coordination n'a connu ce genre de défections. Autant dire que le Parti démocrate-chrétien est aujourd'hui soulagé de voir que la Ville a enfin pris conscience de la nécessité de développer des solutions de garde alternatives et une pluralité des modes de garde, puisque, faute de places de crèche, il est capital de proposer d'autres solutions aux parents, qui offrent un maximum de garanties de qualité dans l'encadrement et une formation de ces familles d'accueil. Comme l'a dit M^{me} Roulet, il faut être pragmatique; il ne faut pas opposer les crèches aux mamans de jour, mais, au contraire, agir de façon complémentaire.

J'ai un autre regret, le premier étant le temps que la Ville a pris. Le second est que la Ville ait choisi de mettre sur pied seule cette structure, plutôt que de chercher à s'intégrer dans une structure intercommunale existante ou à se rapprocher d'autres communes désireuses de mettre sur pied ce type de structure. Cela nous aurait évité des charges de personnel induites par l'engagement d'une directrice et d'une secrétaire comptable pour gérer cette structure, de l'ordre de 200 000 à 250 000 francs par an de frais de fonctionnement. On aurait aussi pu imaginer que les services de la Ville – je pense notamment au Bureau d'information petite enfance (BIPE) – assument cette mission. On regrette le réflexe de la Ville, qui consiste à créer de nouveaux postes plutôt que d'améliorer son efficience à l'interne. Cela étant, Mesdames et Messieurs, vous l'avez compris: nous avons signé cette motion; nous étions même à l'origine de cette demande de structure de coordination et nous sommes donc très heureux de voir qu'elle a enfin vu le jour. Nous saluons cette nouvelle offre pour les parents, qui leur permettra, je l'espère, de concilier un peu mieux vie professionnelle et vie familiale et, qui sait, peut-être aussi vie politique.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Cette histoire a débuté en 2006. M. Didier Bonny, qui n'est plus ici aujourd'hui, avait déposé une motion en ce sens, laquelle avait

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

été largement appuyée par ce Conseil municipal. Puis le temps a passé et les choses n'étaient toujours pas faites. Comme M^{me} Barbey l'a dit juste avant moi, les personnes qui gardaient des enfants en ville de Genève soit sont passées dans la clandestinité, on ne sait pas trop, soit ont carrément arrêté de travailler et de prendre des enfants à charge. Il était donc très important de pouvoir répondre à cette demande, sachant que la plupart des familles veulent une place en crèche, en priorité, mais qu'elles sont nombreuses aussi, pour des raisons qui leur sont propres, parce qu'elles préfèrent s'organiser ainsi, mais aussi souvent parce qu'elles ont des horaires irréguliers et que les horaires de crèche ne les satisfont pas, à prendre une famille d'accueil à la journée, ce qu'on appelle des mamans de jour – je n'aime pas tellement ce terme, mais c'est ainsi qu'on les appelait auparavant.

Au Conseil municipal, nous avons déposé une motion en 2012. Et encore... Nous l'avions votée en urgence et renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, sinon elle serait encore au fond du panier. A la fin 2014, nous pouvons enfin la traiter. Entre-temps, les services de M^{me} Alder ont mis en place cette structure. On arrive après la pluie... mais on a l'habitude, puisqu'on a des interpellations qui n'ont plus d'objet dans notre ordre du jour. On n'est donc pas à cette absurdité près...

Dès le départ, j'ai toujours pensé que le salaire horaire de ces femmes était relativement bas. Aujourd'hui encore, dans la structure mise en place, je trouve qu'il est trop bas par rapport à d'autres salaires de métiers comme ceux-là, les femmes de ménage par exemple. Il y a un effort à faire sur le salaire de ces femmes. Ce d'autant plus qu'on est dans l'hypercentre et que le prix du logement est plus cher que dans d'autres communes. Or, les familles peuvent accueillir des enfants en fonction de critères qui tiennent compte de la place qu'elles peuvent mettre à disposition de ces enfants. On peut donc faire un petit effort sur le salaire horaire de ces femmes, compte tenu de notre situation dans l'hypercentre où les loyers sont chers. J'ai reçu un amendement d'Ensemble à gauche qui va dans ce sens. Après avoir parlé avec mes collègues, nous avons décidé de le soutenir.

Ceci étant, cet amendement est un début de réflexion et il y a d'autres paramètres à prendre en compte. Ces femmes reçoivent au départ une petite formation de vingt heures, à l'époque où on a discuté du texte en commission. Vingt heures, ce n'est pas grand-chose pour s'occuper d'enfants en bas âge, sachant tout ce qui peut arriver avec des enfants. Quand on sait les exigences qu'on a dans la petite enfance, dans les crèches, j'insisterais énormément sur la formation continue. On peut demander aux gens de se former, on peut les encourager à se former, par le fait qu'ils seront payés un peu plus après. L'amendement présenté est l'une des propositions possibles, il y en a d'autres, et M^{me} Alder verra comment elle pondé-

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

raera tout cela. Aujourd'hui, on peut faire mieux pour les salaires et la formation continue de ces femmes. Non qu'elle n'existe pas – je pense qu'elle existe –, mais il s'agit de donner une impulsion pour que ces personnes se forment, sachant qu'elles ont affaire à ce qu'il y a de plus précieux dans notre société, l'avenir, c'est-à-dire les enfants.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche a toujours défendu et défend la création de places de crèches, afin de répondre aux besoins croissants d'accueil au niveau de la petite enfance. Notre engagement porte sur l'augmentation du nombre de places, ainsi que sur le maintien de la qualité de l'accueil. C'est de loin notre effort principal. Aujourd'hui, nous appuyons aussi la structure de coordination des accueillantes familiales. Pourquoi? L'accueil familial reste une solution pour des familles qui n'ont pas trouvé de place en crèche – cela reste une réalité – ou qui choisissent cette option, en fonction de leurs horaires de travail.

Le règlement J 6 29.01, qui définit le cadre de l'accueil de la petite enfance, dont l'accueil familial, a connu des modifications récentes; la gestion administrative a beaucoup augmenté. Ainsi le nombre d'accueillantes familiales a-t-il beaucoup diminué, quasiment de moitié – les chiffres ont été donnés tout à l'heure. Du moins officiellement, car on peut se poser la question de l'augmentation du marché noir. Mais ce n'est pas le thème. Ce règlement n'impose pas la création d'une structure, mais la définit: son existence est prévue et fonctionne dans plusieurs communes et regroupements de communes genevoises.

En quoi une telle structure est-elle une avancée? Elle offre une amélioration effective aux familles. La contribution des familles est établie en fonction du revenu, ce qui est un très grand changement. Bien des familles, ne trouvant pas de place en crèche, devaient payer l'accueil familial très cher, quel que soit leur revenu. Cette adaptation au revenu des familles nous paraît donc être un progrès important. D'autre part, l'information et l'inscription peuvent passer par le BIPE, ce qui facilite de beaucoup les démarches en cas de recherche d'une place d'accueil.

Cette structure offre aussi une amélioration pour les accueillantes familiales, qui deviennent des salariées de cette structure. Elles ont ainsi droit aux charges sociales, ce qui est extrêmement important, et elles n'ont plus à assumer le rapport financier avec les familles. Cela dit, si les conditions de travail de ces femmes, accueillantes familiales, se sont clairement améliorées, Ensemble à gauche n'est pas du tout satisfait des conditions salariales actuellement proposées au sein de cette structure. Pour nous, il est absolument fondamental que ce travail soit rémunéré de manière décente. Pour cette raison, nous avons déposé un amendement – vous l'avez reçu – que ma collègue vous présentera.

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Les socialistes sont également contents que cette motion arrive enfin en discussion devant notre Conseil municipal. Il s'est passé deux ans et demi avant que nous puissions le faire, alors qu'elle était inscrite à l'ordre du jour depuis très longtemps; cela donne une idée des dysfonctionnements de notre conseil. Comme l'a relevé la rapporteuse, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a bien travaillé et s'est donné le temps de mener des auditions, notamment de la Direction du Service de la petite enfance, et en se documentant sur l'existant dans différentes communes, dont ces différentes structures mises en place pour essayer de coordonner les besoins des familles et les accueillantes familiales, et de leur servir d'interface.

Cela dit, je ne partage pas complètement l'avis de M^{me} Barbey, qui attaque la Ville, en disant qu'elle se serait réveillée très tard. Elle a peut-être eu du retard par rapport à ces structures-là, mais elle a mis l'effort sur l'objectif essentiel et prioritaire qu'est la création de places de crèche, ce à quoi les socialistes adhèrent complètement, parce que ce mode d'encadrement est le plus intéressant, le plus efficace et abouti, et qu'il a la préférence des parents. Néanmoins, il faut savoir rester pragmatique et ne pas opposer les différents modes d'accueil, raison pour laquelle nous avons signé cette motion.

Nous trouvons également très important que les accueillantes familiales puissent avoir une reconnaissance et un véritable statut, ainsi que bénéficier d'une certaine formation, même si celle-ci n'est évidemment de loin pas à la hauteur de celle des éducatrices de la petite enfance. Il y aurait des progrès à faire dans ce domaine. Nous saluons et soutiendrons donc bien évidemment la motion telle qu'elle a été votée en commission. Pour faire suite à l'amendement d'Ensemble à gauche, les socialistes ne peuvent qu'y adhérer. Ils sont sensibles au fait qu'il conviendrait de revaloriser les salaires de ces accueillantes familiales. Cela dit, l'amendement n'est pas très satisfaisant tel qu'il est, puisqu'il donne un chiffre de 10 francs l'heure. Pourquoi pas 12 francs ou autre chose? Nous voulons plutôt donner une impulsion, un message à la conseillère administrative, et que l'ensemble de l'exécutif conduise une réflexion pour donner de meilleures conditions aux accueillantes familiales. A cela, nous pouvons adhérer, pour que la mesure soit suivie d'effet, au lieu de nous donner simplement bonne conscience. Pour toutes ces raisons, nous vous engageons donc, bien évidemment, Mesdames et Messieurs, à soutenir cette motion et l'amendement.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je ne m'étendrai que sur l'amendement, puisque ma collègue a fort simplement et clairement exprimé notre position sur cette motion. Je tiens à rappeler que, ce soir, nous voterons une motion et que nous allons enfoncer une porte ouverte, M^{me} Alder ayant déjà réalisé cette structure. Je vous parlerai donc de la réalité du système de rémunération mis en place par la Ville.

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

Celui-ci comprend un contrat de travail et un cahier des charges fourni. La proposition de rémunération faite à ces personnes est de 4,17 francs l'heure par enfant. On peut leur demander jusqu'à 50 heures de travail par semaine. Comme le nombre d'enfants accueilli est en rapport avec leur logement, et comme les logements à Genève ne sont pas immenses, elles atteindront rarement quatre enfants. Elles accueilleront donc un maximum de trois enfants et, plus souvent, un ou deux. Pour un enfant, nous sommes à 4,17 francs l'heure, ce qui donne 187,65 francs par semaine, que l'accueillante touchera pour 45 heures – j'ai fait le calcul –, soit 750,60 francs par mois pour un enfant, en travaillant 45 heures par semaine. Et, pour quatre enfants, nous serons à 16,68 francs l'heure, soit, pour 45 heures par semaine, 3040 francs par mois. C'est moins qu'un emploi de solidarité (EdS); et Dieu sait que nous n'aimons pas les EdS à Ensemble à gauche. Si vous vous occupez d'enfants en EdS, vous toucherez 3725 francs par mois. C'est est vous dire à quel niveau ces femmes seront rémunérées. Ne nous leurrons pas, cela se fait sur le dos des femmes! J'en appelle à la fibre de tous les féministes qui sont dans cette salle et de ceux qui défilent le 8 mars, le jour des femmes.

Le cahier des charges est très important et a été élaboré par la Ville. On leur demande une résistance physique et psychique. On leur demande de sortir les enfants, de leur offrir des loisirs, d'être disponibles et flexibles, toutes sortes de compétences qui font que c'est un travail. C'est un métier. Figurez-vous que la Ville ne se contente pas d'organiser du travail précaire; elle recrute. Ce soir, j'entends dire que tout cela est très bien pour les parents, que ce sera complémentaire aux crèches. Du moment qu'une collectivité publique entend engager des gens, on peut attendre qu'elle les paie décentement. Je me souviens encore du discours de M^{me} Fehlmann Rielle, sur ces bancs, quand nous parlions des prestations complémentaires: elle signifiait à la droite qu'il valait mieux payer les gens décentement que de les voir aboutir aux prestations complémentaires et à une partie de l'aide sociale.

Sur cette base, je me suis permis, nous nous sommes permis, à Ensemble à gauche, de rédiger un amendement qui n'est pas tombé du ciel. Nous avons voulu être réalistes et nous proposons quelque chose qui puisse être accepté. C'est bien entendu un minimum. Si des personnes ont envie de sous-amender notre amendement, considérant que 10 francs l'heure n'est pas encore assez, libre à elles! Mais ce minimum est calqué sur le contrat-type du travail domestique, qui fixe à 19 francs le salaire brut de ces femmes qui font le ménage, qui s'occupent de nos enfants, qui les torchent, les occupent, les nourrissent et qui remplissent une tâche essentielle à de nombreuses familles. Notre objectif est de ne pas contribuer à cette précarisation. Je rappelle aussi que M^{me} Salerno, qui, dans l'immédiat, ne souhaite pas internaliser le nettoyage, est allée jusqu'au Tribunal fédéral pour essayer de rémunérer les nettoyeurs à 25 francs l'heure. Je suis en deçà avec cet amendement. J'en termine bientôt.

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

Projet d'amendement

«– d'adopter un salaire fixe au minimum de 10 francs l'heure, auquel s'ajoutent 4,17 francs l'heure par enfant ou 5,20 francs l'heure dès que l'accueillant-e atteint 57 ans;

»– à terme, d'entamer les négociations demandées par les syndicats pour la mise en place d'une convention collective de travail.»

Avec cet amendement, la rémunération atteindrait 14,17 francs l'heure pour un enfant, soit 127,53 francs par jour à raison de neuf heures par jour, et 2550,60 francs par mois, pour 45 heures par semaine. Ce n'est pas la panacée et nous ne sommes pas pleinement satisfaits, mais nous pensons qu'il est important de donner un signal, ce soir. Il s'agit d'une motion; qu'on l'accepte ou pas, cela n'a aucune importance.

Le président. Il vous faudrait conclure, Madame Pérez.

M^{me} Maria Pérez. Que ce Conseil municipal accepte ou non cet amendement, on sait ce que le Conseil administratif fait des motions. Parfois, il les suit.

Le président. Il vous reste dix secondes.

M^{me} Maria Pérez. Parfois, il s'assied dessus, mais je pense qu'il est important d'ouvrir la réflexion, ce soir, et de donner un signal à M^{me} Alder. Dans quelques mois, quand la campagne électorale municipale s'ouvrira, j'aimerais qu'on ne baptise pas un bilan pour la Ville de Genève affirmant qu'il y a plus de places d'accueil et que ce bilan-là se fasse sur le dos de femmes. Je vous remercie, si vous acceptez cet amendement.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Pour cette motion M-1018, nous avons parlé de la loi genevoise sur la pluralité des modes de garde. J'aimerais dire en préambule que, si notre magistrate Esther Alder a ouvert cette structure, cela ne l'a pas empêchée de créer beaucoup de places en crèche aussi: 10% de places en plus en 2014, et elle prévoit d'en ouvrir encore 600 jusqu'en 2016. (*Brouhaha.*)

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

Le président. S'il vous plaît. Il reste encore quatre intervenants, merci de leur accorder votre attention.

M^{me} Delphine Wuest. Merci, Monsieur le président. L'idée de M^{me} Alder est de couvrir 95% des besoins de la population. Ceux qui auraient peur que les accueillantes de jour fassent tout le travail ne doivent pas s'inquiéter; Esther Alder travaille aussi sur les crèches. Pour parler de cette motion, et encore une fois de notre magistrate, on peut la remercier d'avoir fait le travail. Beaucoup ont parlé d'ouvrir cette structure et elle l'a fait.

Selon les normes des autres communes, on peut étudier des pistes pour améliorer les salaires. Comme l'a dit Anne Moratti, ma collègue Verte, avant Maria Pérez, il y a un effort à faire sur les salaires. Cet amendement est une piste. On le soutiendra sur le principe, mais il y en a d'autres: on peut travailler sur la formation continue, les gens qui ont plus ou moins de formation peuvent avoir des salaires plus ou moins élevés. On peut aussi parler des loyers en Ville de Genève, qui sont plus chers que dans des communes comme Vernier et Bernex – puisqu'on demande à ces accueillantes d'avoir de la place pour accueillir plus d'enfants, cela fait partie des choses qu'on pourrait améliorer.

Je crois que j'ai tout dit. Certains avaient des questions sur les implications financières. Il faut savoir qu'une place chez une accueillante de jour coûte à une famille environ 20% de moins qu'une place en crèche. Je ne pense pas qu'adopter des salaires plus hauts pour ces personnes-là devrait coûter très cher à la Ville.

M. Lionel Ricou (DC). Le Parti démocrate-chrétien partage la satisfaction exprimée concernant cet objet. On ne peut que remercier et saluer la magistrate Esther Alder, qui a mis en œuvre cette motion. On est satisfait de voir que la réalisation est en cours, mais le Parti démocrate-chrétien est aussi en colère. (*Exclamations et rires.*) Nous sommes très en colère, Monsieur le président. (*Rires.*) Je me montrerai très colérique, vous allez voir.

Nous sommes en colère parce que, en 2003 déjà, dans notre programme électoral, figurait la proposition de mettre en œuvre et de développer des structures pour les mamans de jour. Il a fallu attendre 2005-2006 pour que le Parti démocrate-chrétien seul présente une motion demandant la réalisation d'une telle structure. Ensuite, c'est là qu'il y a un problème. Il a fallu attendre l'arrivée de la nouvelle magistrate pour que les choses se mettent en place. Pourquoi a-t-il fallu attendre? Pour une raison assez simple. Le précédent magistrat socialiste en charge de la petite enfance portait des œillères idéologiques. Il ne voyait pas l'intérêt (*protestations*) de développer les structures de coordination de familles d'accueil, parce qu'il était uniquement obnubilé par l'institutionnalisation et la

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

création de places en crèche, ce qui est tout à fait légitime et ce que le Parti démocrate-chrétien soutient.

Nous sommes en colère parce que, pendant huit ans, entre le moment où nous avons déposé notre motion en 2006 et la mise en œuvre de notre motion par la magistrate, des centaines de parents, n'ayant pas de place en crèche, n'avaient pas de solution pour la prise en charge de leurs enfants. Il y avait un blocage au niveau du Conseil administratif, en particulier au niveau du magistrat socialiste. Pendant huit ans, des femmes, en partie sans-papiers, ont travaillé au noir, sans protection sociale, sans formation, tout cela parce qu'un certain magistrat socialiste, Manuel Tornare pour ne pas le citer, portait des œillères idéologiques (*protestations*) et ne voulait pas entrer en matière sur cette proposition. La protection sociale et la formation étaient déjà possibles en 2006, puisque la loi et le règlement d'application datent de cette époque, mais il a fallu attendre 2012 pour que tout cela se mette en place. En ce sens, on ne peut que saluer l'action de la magistrate.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). La socialiste que je suis pourrait elle aussi être très en colère, en entendant les propos de M. Ricou. Très sérieusement, on ne peut pas faire le procès qui vient d'être fait à Manuel Tornare, comme s'il était responsable de l'exploitation des femmes qui doivent assumer différents types de travaux dans ce canton, parce qu'elles travaillent au noir et se trouvent victimes d'exploitation. Le grand mérite de Manuel Tornare, en tant que magistrat socialiste, a été de dire que chaque enfant devait avoir une place en crèche. Il a rappelé que c'était un droit et la Ville de Genève peut s'en féliciter, à l'inverse d'autres communes qui peinent à construire des places en crèche, mais qui sont assez contentes de confier leurs enfants à des communes comme la nôtre.

Je voulais intervenir sur l'amendement qui nous a été proposé par Ensemble à gauche. Je voudrais rassurer M^{me} Pérez, en tant que femme: il y a beaucoup de femmes, ici, qui sont engagées pour la cause des femmes, qui sont féministes. Oui, Madame Pérez, nous connaissons le 8 mars. De la même manière qu'on se rappelle, depuis quelques bonnes centaines d'années, que nous avons une âme, on se rappelle en toute conscience que, lorsqu'on demande un salaire minimum pour des femmes et qu'on veut éviter toute forme d'exploitation des femmes – et, là, je regarde aussi le préopinant M. Ricou –, notamment celles qui doivent travailler au noir, on offre un salaire décent. Nous faisons confiance à M^{me} Alder pour ne pas mettre en place un salaire minimum de 10 francs, car c'est une revendication indigne. Le groupe socialiste dit comme moi qu'il faut appliquer le contrat type en vigueur dans l'économie domestique et donner un vrai salaire horaire. Cela signifie, et M^{me} Alder aura la réponse après avoir étudié le dossier, qu'il faut savoir qui paiera la différence. Est-ce la collectivité? Les parents? Pour certains d'entre eux, ce serait un handicap économique; il ne faudrait pas qu'ils se retrouvent sans solution de garde.

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

Nous faisons confiance à M^{me} Alder pour nous donner quelques simulations. On aurait pu travailler en toute intelligence sur une motion. En tout cas, le groupe socialiste s'oppose à un salaire horaire en dessous de tous les usages en la matière et il demande que soient étudiés un vrai contrat type, qui existe dans l'économie domestique, comme on l'a vu, ainsi que la mise en place d'une convention collective de travail. Nous acceptons cet amendement, mais comme une invite au département, auquel nous faisons confiance, à venir en appui aux interrogations posées et à la défense d'un métier féminin.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Je ne m'exprimerai que sur l'amendement déposé par Ensemble à gauche. Une fois de plus, Ensemble à gauche ne se préoccupe pas tant des finances et considère qu'il faut avoir des rémunérations «décentes». Or, on lit qu'une maman de jour touche actuellement 6 francs l'heure par enfant gardé et qu'elle peut garder quatre enfants. J'ai donc calculé qu'une femme qui travaillerait 40 heures par semaine atteindrait un salaire de 3840 francs. A ce salaire, il faut ajouter quelques avantages. Je rappelle que cette structure de mamans de jour n'est pas une obligation; une maman de jour peut garder un statut d'indépendante. Si on entre dans cette structure, on dispose de certains garde-fous, d'une certaine sécurité d'emploi. Peut-être gagne-t-on moins, mais on peut déduire les frais de locaux, les frais de nourriture et on a une assurance perte de gain. C'est normal, bien entendu, mais ce sont des avantages. On peut avoir une prévoyance professionnelle et de vieillesse, une assurance-invalidité et cinq semaines de vacances.

Actuellement, des mamans de jour gagnent 6 francs l'heure. Elles devraient donc garder quatre enfants pour avoir un salaire identique à celui des EdS, dont Ensemble à gauche veut supprimer le statut. Or, je rappelle que ces EdS sont payés aux deux tiers par l'Etat et qu'Ensemble à gauche ne se préoccupe pas des répercussions économiques de l'augmentation demandée. Passer à 10 francs l'heure, cela fait une augmentation de 66% par rapport au salaire actuel, voire de 120% par rapport à 15,20 francs si on atteint l'âge de 57 ans. Avec une augmentation de 66%, ce que demande l'amendement, on arrive à un salaire de 6144 francs, sans compter les déductions. Je crois vraiment qu'Ensemble à gauche vit sur une autre planète. Qui paiera? La collectivité publique? Les parents? On a l'impression que cette préoccupation n'entre pas du tout dans la tête d'Ensemble à gauche, une fois de plus. C'est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical refusera cet amendement.

M. Laurent Leisi (MCG). Le Mouvement citoyens genevois soutiendra cette motion, car il est important d'avoir un cadre spécifique à l'accueil de la petite enfance. Néanmoins, il faut être clair: fixer un prix au niveau de l'amendement ne rime à rien du tout. Nous refuserons donc cet amendement.

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

M^{me} Maria Pérez (EàG). Pardon, je n'ai peut-être pas été claire tout à l'heure. Pour répondre à M^{me} Valiquer Grecuccio, j'apporte une précision technique. (*Remarque.*) Je me mets en arrière, excusez-moi, Madame.

Il s'agit ici d'un socle de 10 francs l'heure, auquel s'ajoutent les 4,17 francs l'heure proposés par la Ville par enfant. Cela fait donc 14,17 francs l'heure pour un enfant et 18,34 francs pour deux enfants. Avec le treizième salaire, on arrive à 19 francs. Nous avons donc repris le contrat proposé par la Ville. Mais c'est un minimum, vous avez raison Madame Valiquer Grecuccio. Nous avons voulu être précis. Nous aurions pu écrire que nous voulions que les accueillantes familiales soient payées décentement, mais – vous transmettez à M^{me} Rouillet, Monsieur le président – comme M^{me} Rouillet et Ensemble ne sont effectivement pas sur la même planète, et comme nous n'avons pas du tout envie d'être sur sa planète, nous avons repris ce que le contrat type de l'économie domestique préconise. Nous nous sommes donc permis d'être un peu plus précis. Madame Valiquer Grecuccio, j'attire votre attention sur la mention «salaire fixe au minimum».

Ce qui manquait dans ma présentation, tout à l'heure, relevait des négociations à entamer avec les syndicats pour la mise en place d'une convention collective de travail qui serait commune à tout le système de garde, y compris les crèches, où il y a aussi fort à faire, croyez-moi!

M. Marc-André Rudaz (UDC). Si M^{me} Rouillet vient d'une autre planète, vous aurez reconnu que, avec mon accent, je venais encore d'une autre planète. Je trouve très bien qu'on commence à payer un certain salaire aux personnes qui travaillent, mais j'ai deux réflexions à faire, même si je n'étais pas dans la commission.

D'une part, quand on fixe des prix supérieurs à ceux du travail au noir, et comme il n'y a pas de volonté d'empêcher le travail au noir dans notre ville, on court le risque que les gens prennent des employés au noir et rejettent les nôtres dans la précarité. Ce ne sont pas eux qui vivent dans la précarité; ils essaient juste de vivre. Si les salaires sont plus élevés, comme tous les patrons, même un ménage, ils auront tendance à prendre celui qui est le moins bien payé.

D'autre part, l'amendement demande de payer davantage ceux qui ont passé l'âge de 57 ans. Le Conseil national se pose déjà des questions sur les charges sociales, parce que les vieux cons de mon âge ne valent plus rien, n'est-ce pas... Ceux qui travaillent dans la fonction publique et ceux qui sont indépendants sont relativement tranquilles, mais ce serait bien malheureux que les personnes arrivées à l'âge de 57 ans n'aient plus de travail parce qu'on ne garde pas une équité entre les générations. Je vous remercie de m'avoir écouté et j'espère que vous modifierez votre texte.

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

M^{me} Marie Barbey (DC). Je donne rapidement la position du groupe démocrate-chrétien sur l'amendement. Bien évidemment, nous sommes sensibles au fait que les mamans de jour doivent être payées de façon décente. Pour avoir un encadrement de qualité, il faut des salaires qui soient acceptables à tout le moins. Cela étant, nous regrettons que cet amendement technique arrive en plénière. Nous estimons que ce n'est ni le lieu ni le moment et qu'il aurait fallu en parler en commission, afin d'avoir différents scénarii quant aux implications financières que cela fait peser sur la Ville et sur les parents qui auraient recours à ces mamans de jour. Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur cet amendement. Nous proposons à la magistrate de revenir en commission, un jour, dans quelques mois, nous présenter différents scénarii en fonction des salaires qui pourraient être proposés.

M. Eric Bertinat (UDC). La motion que j'ai cosignée avec certains de mes collègues n'abordait pas du tout le problème d'un salaire pour ce personnel. Non pas parce que nous sommes opposés à ce que les gens gagnent leur vie quand ils travaillent, mais parce que, on le voit, ce salaire est tout à fait fluctuant de cas en cas, j'ai même envie de dire selon les cas. Il est laissé à l'entière liberté de ces personnes. Nous présenter maintenant un amendement avec des considérations techniques et un prix de base, sans qu'on en connaisse même l'impact financier, où cela apparaîtra au budget, qui paiera et s'il y aura une répartition entre les communes ou d'autres regroupements, je trouve cela fumeux, pour ne pas le dire autrement. Malgré le travail fait en commission, puisqu'on ne connaît pas les implications financières de cet amendement, l'Union démocratique du centre le refusera en l'état.

M^{me} Maria Pérez (EàG). C'est vraiment la dernière fois que j'interviens, mais j'aimerais répondre à M. Bertinat et à ceux qui s'abstiennent. Nous voterons une motion: nous enfonçons une porte ouverte, puisque cette structure existe.

Une voix. Sans blague!

M^{me} Maria Pérez. Sans blague... 4,17 francs l'heure est aussi une réalité. Cet amendement est inséré dans cette motion qui appellera une réponse de la part du Conseil administratif, qui devra effectivement revenir, peut-être, auprès du Conseil municipal, avec une demande de budget, le cas échéant. Ce qui me paraît honteux, c'est que la conseillère administrative soit venue en commission de la

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

cohésion sociale et de la jeunesse, après avoir créé une structure de coordination largement plébiscitée – cela fait longtemps qu'on l'attendait – sans demander un centime au Conseil municipal, alors que ce non-dépensé servira, comme M^{me} Barbey l'a dit, à rémunérer une comptable et une directrice de coordination, pour une masse salariale de 250 000 balles, je m'excuse, de 250 000 francs. Et ces femmes, elles, seront payées 4,17 francs. Les familles, elles, connaîtront une tarification au prorata de ce qu'elles gagnent; cela nous paraît juste.

Mais la Ville profite de cette structure qu'elle offre à la population! On ne peut pas se contenter de dire qu'on a mis en place cette structure et que deux personnes gèrent des femmes, le plus souvent des migrantes, qui n'ont que peu de formation et qui seront payées au lance-pierre. C'est indigne d'une collectivité publique! Oui, cela aura sans doute un impact sur les finances de la Ville, parce que, aujourd'hui, les parents peuvent payer au maximum 8 francs. Mais l'accueillante, elle, sera toujours payée 4,17 francs l'heure pour cet enfant! Cela nous paraît injuste et indécent. Nous parlons ici de décence. Nous sommes une collectivité publique. Vous voterez une motion, ce soir, pour une structure qui existe déjà; cet amendement sera mis dans cette motion. Le sort de ces femmes ne sera pas modifié demain. J'insiste: nous parlons toujours de femmes, ne nous voilons pas la face. Cela donnera un outil, un signal nécessaire à M^{me} Alder, qui pourra demander à ses services de faire les calculs nécessaires et déterminer l'impact de cette structure de coordination, que nous ne construirons pas sur le dos de femmes précaires, en profitant de cette précarité.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je vous ai écoutés attentivement. Beaucoup de choses ont été dites. Il faut saluer aujourd'hui la volonté suivie du Conseil municipal de soutenir la parentalité et la création de structures pour la petite enfance. C'est vrai que la Ville de Genève n'avait pas de structure de coordination jusqu'à ce jour. Cela a été dit; certains s'en inquiétaient depuis de nombreuses années. La Ville de Genève a toujours voulu donner la priorité à l'accueil collectif, qui d'ailleurs est plébiscité par les familles. Un sondage à l'échelle du canton l'a encore démontré très clairement.

Néanmoins, ces accueillantes familiales existent et elles sont souvent très isolées. Grâce à cette structure de coordination, nous pouvons à la fois valoriser leur travail, leur offrir un suivi professionnalisé et créer des synergies entre elles. C'est aussi une manière de diversifier l'offre proposée aux parents. Il y a maintenant une pondération, relevée par M^{me} Fehlmann Rielle: la famille qui fait appel à la structure de coordination paiera les 80% du prix qu'elle devrait payer si l'enfant allait à la crèche. Il y a donc beaucoup d'améliorations, avec des tarifs proportionnels aux revenus.

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

La Ville de Genève n'exploite pas ces accueillantes familiales de jour: au niveau de toutes les structures de coordination dans le canton, la nôtre se situe plutôt sur le haut en ce qui concerne leurs conditions salariales. Il est faux de parler de 4,17 francs l'heure; ce montant s'entend par enfant et la plupart des accueillantes familiales s'occupent de deux à quatre enfants, en plus des leurs, à leur domicile. Un certain nombre d'améliorations ont été apportées: aujourd'hui, si ces femmes sont accidentées, elles sont indemnisées dès le premier jour. Idem pour la maladie. Elles auront cinq semaines de vacances, voire plus si elles ont atteint l'âge de 57 ans. Bien sûr, au fil du temps, on pourra améliorer, toujours, la situation des salariées. Je remercie celles et ceux qui souhaitent améliorer ces conditions salariales; cela nécessite un examen attentif des impacts financiers de la part de mon département. Cela doit aussi se faire en concertation avec les autres structures de coordination du canton, afin qu'elles avancent ensemble sur la question de la tarification. Cela doit enfin se faire en cohérence avec le dispositif salarial des différentes fonctions de la petite enfance.

Voilà ce que j'avais à dire. Je vous remercie en tout cas infiniment. Nous continuerons de travailler, en espérant que la Ville de Genève puisse, d'ici à quelques années, contenter l'ensemble des familles et répondre aux 100% de la demande qu'elles expriment.

Le président. Nous passons au vote de l'amendement présenté par M^{mes} Pérez et Studer. Le vote nominal est demandé pour l'amendement.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement est accepté par 34 oui contre 28 non (7 abstentions).

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M. Antoine Maulini n'ayant pas encore prêté serment.)

Ont voté oui (34):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (HP), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (HP), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Sophie Scheller (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG),

Motion: structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance

M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté non (28):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve).

Se sont abstenus (7):

M^{me} Marie Barbey (DC), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Alexandra Rys (DC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Martine Sumi (S).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 41 oui contre 25 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en place une structure de coordination/employeur ou d'utiliser les structures déjà existantes des secteurs de la petite enfance comme structures de coordination;
- de centraliser les demandes des parents et des familles d'accueil agréées auprès du Bureau d'information de la petite enfance (BIPE);
- de proposer une formation continue et des lieux d'échange et de soutien aux futures familles d'accueil de la Ville de Genève par des professionnel-le-s de la petite enfance;
- d'adopter un salaire fixe au minimum de 10 francs l'heure, auquel s'ajoutent 4,17 francs l'heure par enfant ou 5,20 francs l'heure dès que l'accueillant-e atteint 57 ans;
- à terme, d'entamer les négociations demandées par les syndicats pour la mise en place d'une convention collective de travail.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et le projet de délibération suivants:

- M-1155, de *M^{mes}* et *MM.* Sylvain Thévoz, Olga Baranova, Maria Vittoria Romano, Grégoire Carasso et Corinne Goehner-Da Cruz: «Vol de vélos à Genève: stop à l'impunité!»;
- M-1156, de *M^{mes}* et *MM.* Maria Vittoria Romano, Olga Baranova, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Jannick Frigenti Empana, Nicole Valiquier Grecuccio, Pascal Holenweg, Javier Brandon, Laurence Fehlmann Rielle, Corinne Goehner-Da Cruz et Annina Pfund: «A quand un Conseil municipal sans papier?»;
- PRD-93, de *M.* Pascal Holenweg: «Modification du règlement du Conseil municipal: contribution financière aux groupes du Conseil municipal».

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Le président. Nous avons également reçu les questions écrites suivantes:

- QE-419, de *M. Alexandre Wisard*: «Remise en état de la plaine de Plainpalais»;
- QE-420, de *M. Alexandre Wisard*: «Chantier du square de Chantepoulet: encore un chantier chaotique pour la Ville de Genève!»;
- QE-421, de *M. Sylvain Thévoz*: «Est-il possible de donner à manger au glouton à un autre moment qu'avant l'aube?».

Mesdames et Messieurs, nous sommes arrivés au bout de cette séance. Nous avons malheureusement traité deux objets seulement. Je vous donne rendez-vous dans quinze jours, les 11 et 12 novembre 2014, et je vous souhaite une bonne soirée.

Séance levée à 22 h 35.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2458
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2460
3. Questions orales	2460
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 juin 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 7 277 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 1-3, rue Lissignol, parcelle N° 5737, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité, et à l'aménagement de la cour, parcelle N° 5741, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité (PR-978 A/B). Suite du premier débat	2463
5. Rapport la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 18 avril 2012 de M ^{mes} Anne Moratti, Julide Turgut Bandelier, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Marie Chappuis, Fabienne Aubry Conne, Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Vittoria Romano, Martine Sumi, Silvia Machado, Annina Pfund, Laurence Fehlmann Rielle, Maria Pérez, Maria Casares, Brigitte Studer, MM. Yves de Matteis, Alain de Kalbermatten, Alexis Barbey, Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel, Eric Bertinat, Carlos Medeiros, Pascal Spuhler et Luc Broch: «Structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance» (M-1018 A)	2479
6. Propositions des conseillers municipaux	2514
7. Interpellations	2515
8. Questions écrites	2515

Le mémorialiste:
Ramzi Touma